

SOMMAIRE

03	Mot du Maire
04	Décisions municipales
15	L'urbanisme
16	Les projets en cours et en réflexion
18	La vie associative
20	La Mémoire de nos anciens
22	Ecole Les Hirondelles
23	Accueil de loisirs
24	Centre culturel
25	Rétrospective de l'année 2020
31	Infos diverses
36	Baud Communauté

Directrice de publication : Yolande Kervarrec Crédit photos :
La Gazette du Centre Morbihan,
Ouest-France, Le Télégramme,
Commission municipale Photo de couverture : Etang de Kergallic Club Photo Locminé

Copyplan - 56300 Pontivy

TARIFS 2023

IUI	113	SUI	1163

Banquet des classes
1 spectacle ou marché de Noël pour l'école de la commune
2 locations gratuites par année pour chaque association
Location Salle Ty Fest
Repas association locale
Repas association hors St Barthélemy
St Barthélemy : formations, réunions diverses (1 journée - sans office)
Hors St Barthélemy : Formations, réunions diverses (1 journée - sans office)
Hommages divers (obsèques civiles, décorations)
Réunion de famille après obsèques
Journée exposition/vente
Repas particulier St Barthélemy 1 journée
Repas particulier St Barthélemy 2 journées
1/2 journée de préparation ou de rangement (sans repas)
Repas particulier hors St Barthélemy 1 journée
Repas particulier hors St Barthélemy 2 journées
1/2 journée de préparation ou de rangement (sans repas)
Concours divers : loto, cartes (1/2 journée)
Concours divers : loto, cartes (1 journée)
Sport rythmé : zumba, country (par séance)
Bal ou Fest-Noz (association extérieure - 1 journée)
Club de l'Amitié : bal (ménage à la charge du Club)
Club de l'Amitié : cours de danse (par séance - ménage à la charge du Club) 50 €
Club de l'Amitié : goûter - galette des Rois (ménage à la charge du Club)
Club de l'Amitié : loto (par séance - ménage à la charge du club)
Club de l'Amitié : loto (par semestre - ménage à la charge du club)
Club de l'Amitié : loto (par trimestre - ménage à la charge du club)
Réveillon organisé par traiteur ou restaurateur
Options locations salle Ty Fest
Forfait ménage salle polyvalente hors vaisselle
Location vidéo projecteur
Mange debout (quantité 7)
Salle de réunion
St Barthélemy : formations, réunions diverses, etc (1 journée)
Hors St Barthélemy : formations, réunions diverses, etc (1 journée)
Ateliers créatifs (la séance ou 1/2 journée)
Associations de la commune
Hommages divers (obsèques civiles, décorations)
Réunion de famille après obsèques
Caution salle Ty Fest et salle de réunion
Caution salles
Caution ménage
Caution vidéo projecteur
Location mobiliers et caution
Tables « bois » aux particuliers de St Barthélemy
Bancs « bois » aux particuliers de St Barthélemy
Caution table et/ou banc
Location salle de sports
Associations de St Barthélemy Gratuit
Associations hors St Barthélemy (la séance)
Associations hors St Barthélemy avec vestiaires (la séance)
Salle de réunion centre culturel 40m ²
Formations, réunions diverses (1 journée) Saint-Barthélemy
Formations, réunions diverses (1 journée) – Hors Saint-Barthélemy
Ateliers créatifs (la séance ou 1/2 journée)
Location Vidéo projecteur
Réunion Associations de la commune Gratuit
Caution Salle de Réunion centre Culturel
Caution salle
Caution ménage
Caution vidéo projecteur
Cimetière
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m²
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m²
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 100 € Caveau - Concession 30 ans le m^2 200 € Caveautin - Concession 15 ans le m^2 100 €
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 $100 ∈$ Caveau - Concession 30 ans le m^2 $200 ∈$ Caveautin - Concession 15 ans le m^2 $100 ∈$ Caveautin - Concession 30 ans le m^2 $200 ∈$ Caveautin - Concession 30 ans le m^2
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 $100 ∈$ Caveau - Concession 30 ans le m^2 $200 ∈$ Caveautin - Concession 15 ans le m^2 $100 ∈$ Caveautin - Concession 30 ans le m^2 $200 ∈$ Columbarium - Concession 10 ans $350 ∈$
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 100 € Caveau - Concession 30 ans le m^2 200 € Caveautin - Concession 15 ans le m^2 100 € Caveautin - Concession 30 ans le m^2 200 € Caveautin - Concession 30 ans le m^2 200 € Columbarium - Concession 10 ans 350 € Columbarium - Concession 15 ans 500 €
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 $100 ∈$ Caveau - Concession 30 ans le m^2 $200 ∈$ Caveautin - Concession 15 ans le m^2 $100 ∈$ Caveautin - Concession 30 ans le m^2 $200 ∈$ Columbarium - Concession 10 ans $350 ∈$
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 100 € Caveau - Concession 30 ans le m^2 200 € Caveautin - Concession 15 ans le m^2 100 € Caveautin - Concession 30 ans le m^2 200 € Caveautin - Concession 30 ans le m^2 200 € Columbarium - Concession 10 ans 350 € Columbarium - Concession 15 ans 500 € Columbarium - Concession 30 ans 900 €
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2 $100 \in$ Caveau - Concession 30 ans le m^2 $200 \in$ Caveautin - Concession 15 ans le m^2 $100 \in$ Caveautin - Concession 30 ans le m^2 $200 \in$ Columbarium - Concession 30 ans le m^2 $200 \in$ Columbarium - Concession 10 ans $350 \in$ Columbarium - Concession 15 ans $500 \in$ Columbarium - Concession 30 ans $900 \in$ Columbarium - Concession 30 ans $900 \in$ Cocupation du domaine public $0 \in$ Cocupation du domaine public communal
Cimetière caveau - Concession 15 ans le m^2

Edito

Yolande Kervarrec

Maire de Saint-Barthélemy

Permettez-moi avec toute l'équipe municipale, de vous présenter nos meilleurs vœux les plus sincères.

Alors que s'ouvre 2023, nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année de joie, de santé et de réussites dans les projets qui vous tiennent à cœur

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants au combien nombreux depuis ces dernières années qui ont choisi de s'installer dans notre commune et les assure de notre entière cordialité.

J'ai totalement conscience que dernières années ont été compliquées pour l'ensemble d'entre vous.

Il y a 3 ans, nous entrions dans une crise sanitaire sans précédent avec toutes les conséquences que nous avons tous en tête.

Il y a presque un an, la Russie envahissait l'Ukraine. Une guerre aux frontières de l'Europe avec sa tragédie humaine et ses conséquences économiques, une inflation notamment sur les produits énergétiques et alimentaires qui affecte les ménages, les entreprises et nos collectivités territoriales.

La commune a décidé et comme ailleurs de faire des économies pour que la situation ne se dégrade pas. Nous avons donc mis en place un plan de sobriété énergétique consistant à diminuer les illuminations de noël, à réduire l'éclairage public et à abaisser la température dans les bâtiments publics.

Allumage à 6h30 le matin et extinction à 20 h, 21 h selon les lieux.

Je souhaite en préambule remercier l'ensemble du personnel communal sous la responsabilité de Christèle PERREL, la Directrice Générale des Services qui contribuent au bon fonctionnement de la commune

Permettez-moi également de remercier mon équipe d'adjoints et adjointes pour la qualité du travail qu'ils fournissent et qu'ils accomplissent. Pour leur disponibilité de tous les instants malgré leurs contraintes familiales ou professionnelles.

Je tiens également à remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour leurs idées constructives, leur soutien et leur participation aux réunions et manifestations organisées par la Municipalité.

C'est avec sérénité que nous devons avancer, confiants en l'avenir et dans les chances de notre commune.

Soyons responsables chacun dans notre domaine de compétence et nous serons alors plus forts et plus solidaires ensemble.

Les Commerces :

Nous avons la chance de posséder plusieurs services, commerces (Boulangerie Le Gourrierec, la supérette PROXI SUPER, bar tabac le Sterenn roz, Bar Station Service le Relax) un garage de mécanique générale et différents artisans.

C'est une richesse pour notre commune et je vous encourage afin de les préserver à vous y rendre ou les contacter pour vos différents travaux.

Je souhaiterais remercier les bénévoles au combien nombreux qui donne de leur temps tout au long de l'année à la municipalité et dans les différents domaines, en nous apportant leur aide, leurs idées et très sincèrement je le redis : je les remercie du fond du cœur.

Travaux techniques, aide aux devoirs au centre culturel, au restaurant scolaire, l'argent de poche. Une aide très précieuse.

Opération ma maison mon terrain :

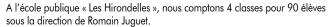
Vous souhaitez connaitre les possibilités d'évolution de votre parcelle et de votre habitation. La commune propose avec Baud Communauté et le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de

celles ce début d'année et de vous offrir la possibilité de rencontrer gratuitement un architecte pour réfléchir à vos projets d'habitat. Ils intervien-

lancer une opération de diagnostic de par-

dront à partir du lundi 16 janvier sur la commune.

Une réunion publique d'information aura lieu au printemps prochain à la salle Ty FEST animée Baud communauté et par le CAUE et des architectes urbanistes.



Depuis la rentrée scolaire, il a été remis en place le lundi et le jeudi soir après l'école, l'aide au devoir au centre culturel.

Ce sont 14 enfants qui s'y rendent et ils sont encadrés par 2 agents communaux ainsi que 5 bénévoles qui se relayent durant ces 2 soirées.

Depuis ce début d'année un portail famille est en cours de mise en place afin de faciliter les diverses inscriptions aux différents services de la commune (garderie, restauration scolaire et accueil de loisirs).

Je remercie les associations, et les nombreux bénévoles, pour leurs implications et/ou soutiens aux actions réalisées tout au long de l'année et je peux vous dire que vous participez pleinement à la vie de la commune.

Un hommage appuyé à tous les bénévoles qui agissent souvent dans l'ombre, véritable sacerdoce des temps moderne que le bénévolat!

Les règlementations vous imposent chaque jour de nouvelles contraintes, la protection des personnes sur les lieux de rassemblements ou le contrôle obligatoire de vos équipements.

Vous pouvez compter sur la municipalité pour vous accompagner dans vos actions.

Les Perspectives et les projets pour l'année 2023 :

2023 ne sera pas en reste! de nouveaux projets verront le jour.

Après le succès de la première MAM et aux vues de la problématique de garde de nos enfants, nous avons décidé de construire une maison d'assistantes maternelles sur un terrain communal rue de la poste (devant les logements de l'ancien presbytère) où l'association Grandir et MAM'user composé de 4 jeunes filles accueillerons 16 enfants en 2024.

L'architecte qui est en charge de ce projet est le Cabinet Bléher de Plumelec. Le permis de construire devrait être déposé dans les prochaines semaines.

Coût prévisionnel du projet : 380 000 euros.

La commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement des vestiaires de la salle des sports afin de palier à la vétusté des vestiaires actuels.

L'architecte qui est en charge de ce projet est le Cabinet Bléher de Plumelec. Coût prévisionnel du projet : 341 000 euros.

Projet pôle scolaire:

Nous avons récemment fait appel au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan – CAUE afin d'étudier la faisabilité d'une construction d'une nouvelle école.

En effet, après l'acquisition de l'ancienne école Notre Dame de Joie en décembre 2021 nous allons devoir réfléchir à son implantation.

Celui-ci va nous aider à finaliser le projet et nous allons également constituer des groupes de travail pour le mener à bien.

La réalisation de ce projet revêt un caractère incontournable.

Ce nouveau pôle scolaire va insuffler une nouvelle dynamique à notre commune C'est aujourd'hui le projet phare de notre mandat.

Installation d'un panneau d'information numérique :

Un panneau numérique va être installé courant 2023 dans le centre bourg

L'intercommunalité:

Depuis le 1^{er} janvier 2022 après la scission avec Centre Morbihan Communauté, nous faisons partie de la communauté de commune de Baud Communauté.

Baud communauté regroupe les communes de Baud, Guénin, Melrand, Pluméliau-Bieuzy, La Chapelle Neuve et Saint-Barthélemy et représente plus de 15 000 habitants.

Je vous informe également que le SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à Domicile pour personnes âgées et personnes en situation de handicap) de Baud géré par la ville de Baud a été transféré à Baud Communauté au 1er janvier 2023 et devient le CIAS. Ce fonctionne 7 jours sur 7.

Le CIAS de Baud communauté recherche des agents « aides à domicile » n'hésitez pas à prendre contact si vous êtes intéressés et recherchez un emploi dans ce domaine.

Je vous présente à nouveau au nom de tous les membres du Conseil Municipal mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année à vous, à vos familles et à vos proches.

Que 2023 permette l'épanouissement de votre vie personnelle, professionnelle et associative.

Qu'elle soit une année de joie et de bonheur mais surtout une très bonne santé à toutes et à tous.

Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen, vous faites preuve d'une grande capacité de résilience.

Continuez à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable

Bien à vous,

Yolande Kervarrec, Maire



Conseil municipal du 18 février 2022

PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Suite à la démission de Madame Sandra LE BORGNE en date du 7 février 2022 pour raisons professionnelles, Madame le Maire présente la nouvelle conseillère municipale, suivante sur la liste, Madame Cécile JANNOT DUVERGER.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION A MADAME LE MAIRE COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Madame Yolande Kervarrec, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consenties par la délibération n°2020_5-6 du 26 mai 2020, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

DECISION N° 1 - 2022

Le marché, relatif aux travaux pour la restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » :

Lot N° 5 – Menuiserie est attribué comme suit :

Nom de l'attributaire : Menuiserie GOUEDARD – Parc d'activités Les Cing Chemins 56580 CREDIN

Montant du marché : 35 047 euros H.T

DECISION N° 2 - 2022

Le marché, relatif aux travaux pour la restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » :

Lot N° 9 - Electricité est attribué comme suit :

Nom de l'attributaire : Christophe JAN – Parc d'activités de la Rochette 56120 JOSSELIN

Montant du marché : 21 455 euros H.T

DECISION N° 3 - 2022

Le marché, relatif aux travaux pour la restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » :

Lot N° 10 - Plomberie est attribué comme suit :

Nom de l'attributaire : Arnaud SAGOT – Rue Maréchal Leclerc 56150 BAUD

Montant du marché : 34 720 euros H.T

DECISION N° 4 - 2022

Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association L'art dans les chapelles pour un montant de 720,08 euros.

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire fait l'exposé suivant :

Elle rappelle que tout fonctionnaire a droit à une protection sociale « statutaire » lorsque :

- Son état de santé nécessité des soins ;
- Il est contraint d'interrompre temporairement ou définitivement son activité professionnelle.

Dans ce cas, il est fait état de « congés maladie ». L'agent est toujours considéré en activité et est rémunéré, pendant une certaine durée par son employeur.

La protection statutaire des agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public) reste limitée dans le temps, et peut vite avoir pour conséquence d'engendrer d'importantes pertes de revenus en cas d'arrêt maladie prolongé. La protection sociale complémentaire (PSC) intervient dans 2 domaines ;

- La SANTÉ : vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale ;
- La PRÉVOYANCE/MAINTIEN DE SALAIRE : vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/

incapacité ou un décès.

La PSC est une couverture sociale facultative apportée aux employés qui vient en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

- Soit les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, on parle alors de risques « prévoyance » ou encore de couverture « maintien de salaire » ;
- Soit les risques d'atteinte à l'intégrité physique des agents, on parle alors de risques « santé » ou complémentaire maladie ;
- Soit les deux risques : « santé » et « prévoyance ».

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, prise sur le fondement de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire, en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » ET « prévoyance » souscrite par leurs agents.

En conséquence, les employeurs publics territoriaux devront participer obligatoirement :

- Au financement d'au moins la moitié (50%) des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé, souscrites par leurs agents (au 01/01/2026);
- Et au financement à hauteur d'au moins 20% des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque prévoyance (au 01/01/2025).

Dans ce cadre, l'article 4 de l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit l'organisation d'un débat obligatoire :

« Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

Madame le Maire rappelle la situation de la collectivité :

- La délibération n°2020-11-6 du 23 novembre 2020 relative au RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel) prévoit une modulation du régime indemnitaire (IFSE et CIA) pour indisponibilité physique. Ainsi, il est suspendu à compter de 30 jours d'absence réalisée de façon consécutive ou non sur une période glissante de référence d'un an pour les congés de maladie ordinaire
- Les délibérations n°2012-12-06-04 du 6 décembre 2012 et n°2013-10-25-04 du 25 octobre 2013 prévoient une participation de la commune de 6 euros mensuels pour la Prévoyance et de 25 euros par mois et par foyer pour la Mutuelle Santé. Pour les deux prestations, il s'agit de labellisation. Les agents doivent y avoir adhéré.

Au 31 janvier 2021, sur les 9 agents titulaires :

- 8 ont souscrit une Prévoyance auprès de la MNT ;
- 3 ont souscrit une Mutuelle Santé auprès de la MNT.

La participation de la commune s'est donc élevée à 1 251 euros

Madame le Maire précise les différentes voies s'offrant aux collectivités :

- Soit de conclure, dans le respect de la procédure, et notamment de mise en concurrence, des contrats directement avec les organismes de protection sociale complémentaire ;
- Soit de participer à la convention labellisée souscrite par l'agent ;
- Soit de passer une convention avec le centre de gestion.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire.

DESIGNATION D'UN MEMBRE AUPRES DE LA CLECT

Mme le Maire informe que selon l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, BAUD COMMUNAUTE a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le conseil communautaire a décidé que la CLECT serait composée de 6 membres (un membre par commune).

Madame le Maire propose sa candidature au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la candidature de Madame Le Maire comme représentante de la commune de Saint-Barthélemy à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

CONVENTION ENTRE BAUD COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS AU DROIT DES SOLS

Madame le Maire informe que la présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service commun de Baud Communauté dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivré au nom de la commune.

La convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et Baud Communauté, service instructeur. Cette convention vise au respect des responsabilités de chacun, à assurer la protection des intérêts communaux et à la garantie du respect des droits des administrés.

Considérant que la création du nouvel EPCI nécessite de signer de nouvelles conventions de mise à disposition du service ADS aux communes.

Considérant que les obligations liées à la dématérialisation des autorisations nécessitent d'ajuster la convention,

Considérant qu'il est proposé un prix du permis à 118,75 euros,

Considérant que la tarification est établie pour les différents dossiers en fonction de la pondération suivante :

- un permis de construire vaut 1
- un certificat d'urbanisme de type a vaut 0.2
- un certificat d'urbanisme de type b vaut 0.4
- une déclaration préalable vaut 0.7
- un permis d'aménager vaut 1.2
- un permis de démolir vaut 0.8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le prix du permis ainsi que les pondérations mentionnés ci-dessus, de signer la convention entre la commune et Baud Communauté pour l'instruction des autorisations du droit des sols et de valider une prise d'effet de ces conventions au 1er janvier 2022 pour une durée d'un an.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX RELATIFS A L'ENSEMBLE SPORTIF DU STADE EDOUARD LE THUAUT

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite s'engager dans un projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'ensemble sportif du stade « Edouard Le Thuaut ».

Le projet consiste d'abord à un agrandissement de la salle des sports, pour permettre :

- D'y installer deux vestiaires supplémentaires : il n'y en a que deux actuellement ;

- De créer un espace d'accueil pour les arbitres, conformément aux attentes de la Ligue de Football ;
- De créer un club house (salle associative pour les associations de la commune) ;
- De créer un espace de stockage supplémentaire pour le matériel ;
- De créer un espace buvette.

Il sera aussi l'occasion de réhabiliter l'existant en utilisant des matériaux visant à améliorer les performances énergétiques du bâtiment et le confort de ses utilisateurs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Pourcentage
Travaux	300 000 €	DETR - 35% de 336 000 €	117 600.00€	34%
Mobiliers / Matériels	5 000.00 €	FAFA	40 000.00€	12%
Honoraires de Maitrise d'oeuvre	29 000.00€	CD56 - PST (30%)	100 800.00 €	30%
Etudes et autres pres- tations liées aux travaux	7 000.00 €	Auto- financement	82 600.00 €	24%
TOTAL	341 000.00 €	TOTAL	341 000.00 €	100%

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser, à solliciter une subvention auprès de :

- L'Etat au titre de la DETR pour 35 % de la dépense subventionnable ;
- Le Département au titre du PST 2022 pour 30% de la dépense ;
- La FAFA pour un montant de 40 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour 35 % de la dépense subventionnable, le Département au titre du PST 2022 pour 30% de la dépense et la FAFA pour un montant de 40 000 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par une association pour l'ouverture d'une première Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Il est envisagé de louer à cette association un logement communal situé, 6 rue des Mésanges.

La Protection Maternelle Infantile du Conseil Département a été saisie pour avis et a conclu que cette maison de 90 m2 pourrait convenir à un usage en MAM pour un maximum de 8 enfants accueillis par deux assistants maternels, sous réserve de la prise en compte des aménagements prescrits.

Le coût des travaux et d'agencement est estimé à 61 344,30 euros HT et peuvent être financés par :

- Le conseil départemental à hauteur de 30% des dépenses ;
- La Caisse d'Allocations Familiales à raison de 17 000 euros par enfant dans la limite de 80% des dépenses subventionnables par place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter le Département et la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux nécessaires à l'ouverture d'une MAM, a solliciter tout autre partenaire pour ce projet.

Conseil municipal du 8 avril 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation				
Section de fonctionnement	670 082.27 €	968 076.13 €	297 993.86 €	325 669.38 €
Section d'investissement	374 189.28 €	654 544.23 €	280 354.95 €	6 495.45 €
Reste à réaliser				
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Section d'investissement	76 475 €	0 €		
Budget total investissement	450 662.28 €	654 544.23 €		
(Réalisations et restes à réaliser)				

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	623 663.24 €
Investissement : excédent de clôture	286 850.40 €
Soit un résultat global :	910 513.64 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation				
Section de fonctionnement	72 288.26 €	50 172.16 €	-22 116.10 €	65 549.09 €
Section d'investissement	37 913.84 €	104 231.94 €	66 318.10 €	-41 961.94 €
Reste à réaliser				
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget total investissement	37 913.84 €			
(Réalisations et restes à réaliser)				

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	43 432.99 €
Investissement : excédent de clôture	24 356.16 €
Soit un résultat global :	67 789.15 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	223 142.44 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	- 214 751.31 €

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	223 142.44 €
Investissement : déficit de clôture	- 214 751.31 €
Soit un résultat global :	8 391.13 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE RESIDENCE LE GALUAGE

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté
Section de fonctionnement	89 652.08 €	89 313.60 €	- 338.48 €	0 €
Section d'investissement	89 313.60 €	0 €	- 89 313.60 €	0 €

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	338.48 €
Investissement : déficit de clôture	89 313.60 €
Soit un résultat global :	- 89 652.08 €

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION A MADAME LE MAIRE COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Madame Yolande Kervarrec, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2020 5-6 du 26 mai 2020, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal:

DECISION N° 5 -2022

Il est signé une cession de fonds de commerce de la Société Saint-Barthélène au bénéfice de la Société Barthedis, d'un local situé 1 bis place de l'église 56150 SAINT-BARTHELEMY.

Le loyer mensuel 640.52 euros hors taxe pour le mois de février 2022. La caution est égale à 1 mois de loyer HT soit 640.52 euros. A compter du 1er mars le loyer mensuel sera de 662.10 euros HT. Il est précisé que le loyer est indexé au 1er mars de chaque année, sur la variation de l'indice de référence des loyers commerciaux publiés par l'INSEE du 3ème trimestre.

DECISION N° 6 -2022

Dans le cadre d'une adjonction d'aérothermie dans l'office et la laverie (Restaurant scolaire), le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LAUTECH - ZI de Kerpont 60 rue Trudaine 56600 LANESTER • 2 928.28 euros HT **DECISION N° 7 –2022**

Dans le cadre du remplacement du thermostat (Restaurant scolaire), le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LAUTECH - ZI de Kerpont 60 rue Trudaine 56600 LANESTER • 1 043.28 euros HT

DECISION N° 8 -2022

Dans le cadre du remplacement de la porte d'entrée, logement 18 rue de la Gare, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : AMJ – 10, Libihan 56150 SAINT-BARTHELEMY • 3 165.70 euros HT

DECISION N° 9 -2022

Dans le cadre du remplacement de la chaudière, logement 18 rue de la Gare, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise RAOUL Stéphane – 15 rue de la République 56930 PLUME-LIAU • 6 296.15 euros HT

DECISION N° 10 -2022

Dans le cadre du remplacement du chauffage du préau de l'école les Hirondelles, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : NOZAHIC Erwan, 2 bis Rimaison 56150 BAUD • 1 362.16 euros HT

DECISION N° 11 -2022

Dans le cadre du remplacement de vélux, dans les logements impassse du presbytère, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LE JOSSEC - Saint Guen 56150 SAINT-BARTHELE-MY • 6 720 euros HT

DECISION N° 12 -2022

Dans le cadre du remplacement de la chaudière, logement 14 rue de la Gare, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise RAOUL Stéphane - 15 rue de la République 56930 PLUME-LIAU • 6 273.62 euros HT

DECISION N° 13-2022

Dans le cadre du remplacement de l'éclairage au centre culturel, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : NOZA-HIC Erwan, 2 bis Rimaison 56150 BAUD • 2 414.52 euros HT

DECISION N° 14 -2022

Dans le cadre de la mise en sécurité électrique N° 6 Logement du presbytère, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise NOZAHIC Erwan, 2 bis Rimaison 56150 BAUD • 845.17 eu-

DECISION N° 15 -2022

Dans le cadre de l'achat d'une agrafeuse et d'un compresseur, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise GUEDO – ZI Kermelin 56890 SAINT-AVE • 448.96 euros HT.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme

Vu le code aénéral des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget de la commune,

Considérant le résultat de clôture cumulé en fonctionnement de 623 663.24 euros,

Considérant le résultat de clôture cumulé en section d'investissement de 286 850.40 euros.

Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Affecte la somme de 321 000 euros en réserve, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2022 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et permettre d'engager les dépenses nouvelles en 2022. Reprend le solde, soit 286 850,40 euros, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice

Reprend le solde, soit 302 663.24 euros en report d'excédent de fonctionnement au compte 002.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exer-

Vu le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget Assainissement.

Considérant le résultat de clôture cumulé en exploitation de 43 432.99 euros,

Considérant le résultat de clôture en section d'investissement de 24 356.16 euros.

Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Reprend le solde, soit 43 432.99 euros en report d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recette).

Reprend le solde, soit 24 356.16 euros, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2022.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE **LOTISSEMENT PRAD IZEL**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exer-

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget annexe Lotissement Prad Izel

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes réalisées

en 2021 en section de fonctionnement, a donné lieu à un résultat à 0 euro,

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2021 en section d'investissement, a donné lieu à un résultat à 0 euro,

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 214 751.31 euros.

Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Reprend le solde, soit 223 142.44 euros, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2022

Reprend le solde, soit 214 751.31 euros, en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépense) sur l'exercice 2022.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE LE GALUAGE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2021 en section de fonctionnement, a donné lieu à un résultat à - 338.48 euros,

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2021 en section d'investissement, a donné lieu à un résultat à - 89 313.30 euros,

Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil municipal,

Reprend le solde, soit 338.48 euros, en report de déficit la section de fonctionnement au compte 002 (dépense) sur l'exercice 2022

Reprend le solde, soit 89 313.60 euros, en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépense) sur l'exercice 2022.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif commune 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 1 er et 22 mars 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 446 906 €	1 446 906 €
Section d'investissement	3 049 573 €	3 049 573 €
TOTAL	4 496 479 €	4 496 479 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité le budget primitif 2022.

APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 1er et 22 mars 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	133 933 €	133 933 €
Section d'investissement	86 756.21 €	86 756.21 €
TOTAL	220 689.21 €	220 689.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité le budget assainissement 2022.

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe lotissement Prad Izel 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 1 er et 22 mars 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	285 199.27 €	285 199.27 €
Section d'investissement	214 751.31 €	214 751.31 €
TOTAL	499 950.58 €	499 950.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité le budget annexe « Lotissement Prad Izel » 2022.

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE LE GALUAGE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif Résidence le Galuage 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 1er et 22 mars 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	347 599.41 €	347 599.41 €
Section d'investissement	265 511.01 €	265 511.01 €
TOTAL	613 110.42 €	613 110.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité le budget annexe « Résidence Le Galuage » 2022.

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2022

Madame le Maire rappelle que la loi des finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite sur la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncières sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire qui est versé par l'Etat.

Depuis 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37.46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.33 %

Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 37.46 %

Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 57.33 %

SUBVENTIONS 2022

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2022 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission Finances.

Ecoles Primaires et secondaires	EUROS
Arbre de noël des écoles Publique par élèves	12,00
Classe de découverte avec hébergement (par élève)	9,50
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	7,50
Fournitures scolaires collège de Baud/élève	27,00
Associations sportives et culturelles de St Bartl	hélémy
A.S Football	1925
Basket «Bro Boad»	80
Sterenn Dards club Flêchettes	235
Amicale des chasseurs	165
Piègeurs (3X40 euros)	120
Club de l'Amitié	260
UNC AFN	200
Mille Pattes	310
Mille Pattes (entretien des chemins de randonnées)	500
Associations sportives et culturelles	
Hors St Barthélémy de - 18 ans	
Avenir cycliste pays de baud	40
Camors VTT	20
Associations Départementales et ou Nationale	s
Association des donneurs de sang Baud	200
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	80
Sapeurs Pompiers Morbihan Pupilles	40
FAVEC du Morbihan	50
Rêve de Clowns	30
Association Parents Résidents MAS De Guéméné	50
Les Resto du coeur	65
Total Global Sans Ecoles Primaires	
et Secondaires	4370

Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

TARIFS POSE DE BUSE

Madame le Maire demande aux membres du conseil Municipal de suivre l'avis de la commission Travaux de janvier dernier et de délibérer sur les nouveaux tarifs :

Tarifs 2022 - Route communale - D. 300 mm	Quantité	Prix
1er Accès de Propriété « Particulier »	6 mètres	Gratuit
1er Accès de Propriété « Agriculteur »	12 mètres	Gratuit
Autre Accès, busage complémentaire, Remplacement,	1 mètre	100
Tarifs 2022 – Route dépar- tementale – D. 400 mm	Quantité	Prix
1er Accès de Propriété « Particulier ou Agriculteur » +TS*	12 mètres	400
Autres accès (obligation de tête de sécurité), Busage complémentaire, remplace- ment»	1 mètre	110
Tête de sécurité (x2)*	1	300

^{*}ou de laisser la possibilité au demandeur, après accord de la commune la possibilité de faire intervenir le professionnel (entreprise de TP) de son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs « pose de buses » tels que définis dans le tableau ci-dessus.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LES OUVRAGES D'ORANGE

Une redevance annuelle est due par ORANGE suivant le patrimoine des équipements de communications électroniques installé sur le territoire de la commune.

Pour 2022, la Redevance pour Occupation de Domaine Public (RODP) est liée à l'évolution du coût de la construction orientée sur la période de référence par apport à 2021.

RODP 2022	KM/M2	Montant unitaire	Total
Artère aérienne	44.12	56.85	2 508.22 €
Artère en sous-sol	14.58	42.64	621.69€
Total			3 129.91 €

Le Conseil Municipal doit valider les distances et les actualisations calculées par ORANGE et confirmer que la redevance pour Occupation de Domaine Public (RODP)
Pour l'année 2022 le montant s'élève à 3 129,91€

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de Poche « Jeunesse Active » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 à 17 ans la réalisation de petits chantiers/missions sur la commune pendants les congés scolaires.

- Le public : destiné aux jeunes de 14 à 17 ans, habitant la commune
- Les objectifs : permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail, d'avoir une approche citoyenne, d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.

Les missions : réalisation de chantiers sur le territoire communal leur permettant de disposer d'argent de poche : peintures diverses, fabrication décorations Halloween, Noël, Pâques... nettoyage parterres, aire de jeu, peinture des jeux en bois, entretien cimetière...

- Les modalités : en contrepartie de travaux dans la commune, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 euros pour 3 heures travaillées
- Période retenue : 3 semaines du 11 au 29 juillet 2022
 Ce projet sera limité à 12 jeunes maximum par jour.
 Le budget prévisionnel de cette action est de 2 520 euros.
- Trois accompagnateurs par demi-journée de travail.

Une réunion d'information sera programmée à l'attention des jeunes intéressés : présentation du dispositif, les chantiers à réaliser, le règlement, les dossiers de candidature avec les documents à remettre.

Une demande de financement a été présentée à la CAF du Morbihan au titre des Fonds Publics et Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place du dispositif « Argent de Poche » sur la commune selon les modalités présentées.

DISPOSITIF GRAFFITI

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'organisation des loisirs éducatifs et citoyens, de la municipalité projette un : «Atelier Graffiti».

Cette action a pour but de proposer une animation aux adolescents de la commune de 12 à 17 ans.

Mission:

- Réalisation de graffiti à la salle des sports, pignons de maison appartenant à la municipalité.

La réalisation de cette fresque sera effectuée par un professionnel accompagné de 4 jeunes maximum pendants 1 semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité et approuve la mise en place du dispositif « Graffiti » sur la commune selon les modalités présentées.

PROJET MAISON D'ASSITANTES MATERNELLES

Madame le Maire précise que la commune souhaite porter le projet de la réalisation d'une MAM.

- ∞ La MAM est une maison commune qui regroupe au minimum 2 et au maximum 4 assistantes maternelles, accueillant jusqu'à 4 enfants chacune (en fonction de leur agrément).
- Chaque assistante maternelle garde son statut et gère les contrats avec les parents-employeurs. Ce type d'accueil, sous forme de regroupement se développe depuis 2008 et propose une solution supplémentaire dans le choix du mode de garde du petit enfant. Il s'agit également d'une alternative proposée aux professionnels de la petite enfance qui souhaitent différencier lieu de travail et lieu de vie. L'implantation d'une MAM, permet de favoriser et encourager l'engagement de professionnels dans cette voie.

Sur la commune de SAINT-BARTHELEMY, une assistante maternelle bénéficie d'un agrément ;

Pour répondre à un grand besoin de mode garde pour la petite enfance, et pour encourager l'installation de professionnels sur la commune, Madame le Maire explique qu'elle envisage la construction d'une maison permettant l'accueil d'une MAM.

Madame le Maire précise qu'une nouvelle association d'assistantes maternelles « Grandir et M'AMuser » s'est fait connaitre comme étant intéressée par ce projet sur la commune.

Madame le Maire informe que dans le cadre de ce projet, la commune porte le projet de construction et propose ensuite la location, d'une maison qui permet d'accueillir des assistantes maternelles, regroupées en association. La maison d'habitation est conçue en veillant à l'application des règles d'accessibilité et de sécurité. Des préconisations de conception peuvent être appliquées, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un bâtiment neuf

Madame le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'un équipement d'accueil du jeune enfant (ex : micro crèche ou multi accueil) mais bien d'une habitation ordinaire qui permet l'accueil de jeunes enfants en respectant les normes de la PMI comme au domicile de l'assistante maternelle.

Madame le Maire note que le budget d'une construction neuve est estimé à 380 000 euros. Le loyer deviendra une recette pour la collectivité qui aura réalisé cet investissement.

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le projet de construction d'une MAM, d'autoriser la consultation de cabinets pour assurer la maitrise d'oeuvre, de solliciter les financeurs susceptibles de subventionner le projet.

Madame le Maire propose de réaliser le projet rue de la Poste. D'après ce qui se pratique dans d'autres MAM, Madame le Maire estime que le loyer se situera entre 400 euros et 600 euros/mois.

Les assistantes maternelles montent une association qui paie le loyer et les charges. La maison d'assistantes maternelles offre de la souplesse aux parents en ce qui concerne les horaires. Les assistantes maternelles ont des contrats spécifiques avec la PMI lorsqu'elles exercent en MAM.

Le risque financier pour ce projet est minime : la maison construite pourra être louée et/ou réutilisée sans problème, si aucune association d'assistantes maternelles n'était en mesure de porter le projet d'une MAM.

Madame Le Maire explique que la PMI est partie prenante dans les projets de MAM pour assurer suivi et accompagnement. Après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la consultation des architectes et maitres d'oeuvres pour le projet de la MAM, rue de la Poste.

Conseil municipal du 8 juillet 2022

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION A MADAME LE MAIRE COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Madame Yolande Kervarrec, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2020_5-6 du 26 mai 2020, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

DECISION N°17 — 2022

Dans le cadre des travaux de peinture de la MAM, 6 rue des Mésanges, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LS PEINTURE Ludovic Simon, 5 Kergevaise 56150 SAINT-BAR-THELEMY • 2 808.60 euros HT

DECISION N°18 — 2022

Dans le cadre du remplacement des vitres de l'école et de la salle des sports, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LE CAM Ludovic, Kericu 56150 GUENIN • 679.86 euros HT

DECISION N°19 — 2022

Dans le cadre du diagnostic général et de la mission accessibilité de la MAM, 6 rue des Mésanges, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise APAVE, 30 avenue de la Marne 59703 Marcq-en-Baroeul • 1 800 euros HT

DECISION N°20 — 2022

Dans le cadre de l'acquisition de matériel informatique pour l'école Les Hirondelles, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise MCE Informatique, PA de Porth Rousse 56300 PONTIVY • 7 324.97 euros HT

DECISION N°21 — 2022

Dans le cadre de la réalisation de travaux de menuiserie et l'acquisition d'équipements électroménagers et des travaux des sanitaires de la MAM, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise BOTHUA Pascal, 3 rue de Signan 56300 PONTIVY • 9 453.39 euros HT

DECISION N°22 — 2022

Dans le cadre des travaux de plomberie de la MAM, 6 rues des Mésanges, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : DEBAILLEUL, ZA de Kermestre 56150 BAUD • 4 303,00 euros HT

DECISION N°23 — 2022

Dans le cadre de la réalisation de cloisons et de muret de la MAM, 6 rue des Mésanges, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise SARL SAINT-BARTHELEMY PLATRERIE, 1 résidence des 4 vents 56150 SAINT-BARTHELEMY • 1 324.80 euros HT

DECISION N°24 — 2022

Dans le cadre des travaux de revêtement de sol et de faïence de la MAM, 6 rue des Mésanges,le paiement suivant a été effectué à l'entreprise GREGORY LE GUERNEVEZ, 27 rue de la Mairie 56310 QUISTINIC • 4 918.15 euros HT

DECISION N°25 — 2022

Dans le cadre de L'achat de bloc porte de la MAM, 6 rue des Mésanges, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise EURL AMJ, 2 le Goharne 56150 GUENIN • 660.00 euros HT

DECISION N°26 — 2022

Dans le cadre de la réalisation de travaux de charpente et de plancher pour la réhabilitation de l'ancienne poste, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise ACM, ZA de Kergroix 56310 QUISTINIC • 5 302.87 euros HT

DECISION N°27 — 2022

Dans le cadre des travaux d'électricité (mise en sécurité, appareillage, VMC, ...) de la MAM, 6 rue des Mésanges, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise NOHAZIC Erwann, 2 bis Rimaison 56150 BAUD • 7 476.44 euros HT

DECISION N°28 — 2022

Dans le cadre de l'achat d'équipement sportif pour l'ALSH, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise CASAL SPORT, 1 rue Edouard Bleriot 67129 MOLSHEIM • 919.80 euros HT

DECISION N°29 — 2022

Le marché, relatif au programme Voirie 2022 aménagement V.R.D est attribué à KALON TP ZI DE SIGNAN 56300 PONTIVY. Montant du marché : 27 365.10 euros HT

DECISION N°29 — 2022

Il est autorisé la signature de l'avenant N°1, dans le cadre de l'aménagement des 3 logements rue de la poste (lot N°9 ELECTRICITE – VMC – CEI) avec l'entreprise Christophe JAN afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues au marché initial d'un montant de 240.00 euros HT.

TARIFICATION ALSH

Vu l'avis favorable de la commission Animation - Loisirs -Culture - Tourisme en date du 9 juin 2012

Considérant que la commune de Saint-Barthélemy est organisatrice du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H); Considérant qu'il est nécessaire de réviser chaque année les tarifs pour les adapter à l'évolution des coûts du service.

Considérant que la contribution demandée aux familles pour les services périscolaires est inférieure au coût réel.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs ALSH tels que présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2022.

<u>' '</u>				
Tarification au Quotient Familial (QF)	QF <1000	QF entre 1000 et 1400	QF >1400	enfant hors Com.
Activité sur place 1/2 journée	6.00€	7.00€	8.00€	9.50€
Activité sur place journée sans déjeuner	7.50€	8.50 €	9.50€	11.50€
Activité sur place journée avec déjeuner	10.50€	11.50€	12.50€	14.00€
Sortie Journée ou Soirée	12.50€	14.50€	16.50€	19.00€
Tarif dépasse- ment injustifié (par 1/4 heure commencé)	5.00€	5.00 €	5.00€	5.00€

Une réduction de 20% sera appliquée lorsqu'un enfant fréquente l'ALSH Vacances durant une semaine complète (5 jours consécutifs).

Le tarif « Activité sur place ½ journée » sera appliqué uniquement lorsque la Municipalité décide d'ouvrir exceptionnellement l 'ALSH à la demi-journée.

TARIFICATION RESTAURATION COLLECTIVE

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires – Transports Scolaires du 1er juin 2022

Vu l'instauration de la tarification sociale des cantines « cantine à 1 euro » depuis le 1er septembre 2021

Vu la convention avec l'Etat signée le 28 juin 2021 concernant le dispositif « tarification sociale des cantines » pour une durée de 3 ans 2021-2024

Considérant que la commune de Saint-Barthélemy est organisatrice du service restauration scolaire

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs restauration scolaire 2021 pour la rentrée scolaire 2022 tels que présentés ci-dessus à compter du 1 er septembre 2022 :

Rentrée 2022 « dispositif Tarification sociale des cantines »				
Tarification au Quotient Familial (QF*)	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	
QF<1000	0.90€	0.90€	0.90€	
QF entre 1000 et 1400	1.00€	1.00€	1.00€	
QF>1400	3.40 €	3.40 €	2.80€	
Tarif sans réservation	4.00 €			
Tarif Repas Adulte : Agent, Enseignant, Chantier Nature et Patrimoine Baud Communauté		8.00€		

Si le dispositif « Tarification sociale des cantines » est arrêté en cours d'année, la tarification suivante sera appliquée :

Rentrée 2022			
Tarification au Quotient Familial (QF*)	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
QF<1000	3.30€	3.30€	2.70€
QF entre 1000 et 1400	3.40 €	3.40 €	2.80€
QF>1400	3.50 €	3.50€	2.90€
Tarif sans réservation		4.00€	
Tarif Repas Adulte : Agent, Enseignant, Chantier Nature et Patrimoine Baud Communauté		8.00€	

TARIFICATION GARDERIE

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires – Transports Scolaires du 1er juin 2022

Considérant que la commune de Saint-Barthélemy est organisatrice du service garderie

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs garderie 2021 pour la rentrée scolaire 2022 tels que présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2022 :

Rentrée 2022				
	2020	2021		
Tarif 1/2 heure*- Scolarisation Commune ou Collégiens	1.00€	1.00€		
Tarif 1/2 heure * - Scolarisation Hors Commune	1.75€	1.75€		
Tarif 1/2 heure * + Goûter - Scolarisation Commune	2.00€	2.00€		
Tarif dépassement injustifié par 1/4 heure commencée	5.00€	5.00€		

DEPLOIEMENT D'UN PORTAIL FAMILLE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de déployer un nouveau logiciel, nommé Portail famille, pour la gestion des inscriptions et de la facturation de l'ensemble du Service Jeunesse afin d'améliorer le service rendu aux familles et l'organisation des services.

Le Portail famille simplifie les démarches des parents en leur permettant d'inscrire leurs enfants aux activités périscolaires, extra-scolaires et à la cantine depuis leur domicile et quand ils le souhaitent.

Le portail famille permettra également de :

- Gagner du temps (pour les familles et les agents)
- Faciliter les échanges avec les familles
- Structurer et sécuriser les activités (processus des différents services)
- Optimiser les planifications et mieux anticiper l'organisation du ou des service(s)

Le déploiement du portail permettra d'interfacer directement les données avec l'outil métier utilisé pour la comptabilité et les échanges avec la trésorerie.

La location de ce logiciel peut se combiner avec l'acquisition de deux tablettes informatiques, permettant l'enregistrement instantané des données. Le coût de la mise en place du Portail famille est de 4 937.30 euros HT. La commune peut solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales qui pourrait atteindre 80 % du montant HT de cette acquisition

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de déploiement du logiciel Portail famille et de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80%.

CONVENTION CLASSE ULIS

Le code de l'éducation prévoit que les communes de résidence doivent participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale lorsque cette scolarisation est justifiée. La commune de Baud dispose depuis la rentrée de septembre 2011, d'une classe d'intégration scolaire (ULIS) à l'école élémentaire publique du Gourandel. Celle-ci est fréquentée par 2 enfants domiciliés sur la commune de Saint-Barthélemy.

Ainsi conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, l'école élémentaire publique du Gourandel demande une participation aux frais de fonctionnement de cette classe.

Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud scolarisé en élémentaire au titre de l'année scolaire 2021/2022 soit 323.01 euros.

Ainsi la participation de la commune s'élève à 646.02 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de participation de la classe ULIS.

CONVENTION CLASSE BILINGUE-BRETON

Le code de l'éducation prévoit que les communes de résidence doivent participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale lorsque cette scolarisation est justifiée. La commune de Baud dispose d'une classe bilingue-breton à l'école maternelle et deux classes bilingue-breton à l'école élémentaire publique du Gourandel. Celle-ci est fréquentée par 2 enfants (un en maternelle, l'autre en élémentaire) domiciliés sur la commune de Saint-Barthélemy.

Ainsi conformément à l'article 2L212-8 du Code de l'Education modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, afin de permettre à ces classes de bénéficier de moyens leur permettant d'assurer un bon enseignement, l'école publique du Gourandel sollicite dans son courrier du 20 mai 2022 une participation aux frais de fonctionnement.

Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud scolarisé en maternelle au titre de l'année scolaire 2021/2022 soit 1 108.86 euros et pour un élève scolarisé en élémentaire 323.01 euros. Ainsi la participation de la commune s'élève à 1 431.87 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de participation aux classes bilingue-breton.

SUBVENTION A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'État accorde une subvention pour acheter un vélo à assistance électrique (VAE) à condition de déjà bénéficier d'une aide obtenue au niveau local. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 euros. Afin d'inciter les habitants à l'usage de moyens de déplacement limitant l'émission de CO2, le vélo électrique restant bénéfique pour la santé, comme toutes les activités physiques, opter pour le vélo à la place de la voiture, c'est aussi agir pour l'environnement en diminuant la pollution de l'air. Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le 17 mars 2021 de subventionner à hauteur de 100 euros l'achat d'un vélo à assistance électrique dans la limite de 10 par an. Ce dispositif a rencontré un réel succès. Les 10 subventions ont été attribuées.

Madame Le Maire, propose au conseil municipal de renouveler ce dispositif et d'attribuer une aide aux personnes remplissant les conditions requises à savoir :

- être majeur ;
- être domicilié à Saint-Barthélemy
- faire l'acquisition d'un VAE neuf,
- ne pas céder le VAE dans l'année suivant l'obtention de la subvention.

Un formulaire sera mis à disposition des administrés, et les justificatifs suivants seront réclamés :

- Copie de la facture d'achat du vélo
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Rib

Il est proposé au conseil municipal

D'octroyer une subvention de 100 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et limite le nombre d'aide à 10 par an soit 1 000 euros.

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ECLAIRAGE RENOVATION

Dans le cadre du marché de voirie 2022, il est nécessaire de déplacer le point 0069 rue de la poste.

Morbihan Energie étant dans la capacité de réaliser les travaux dans le cadre de cette opération propose, via la présente convention, la réalisation de cette prestation.

Au vu des dispositions règlementaires et de la proposition faite par Morbihan Energies, il est opportun de conventionner avec Morbihan Energies pour fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energie le soin de réaliser les travaux. Dans le cadre de cette convention, l'estimation prévisionnelle s'élève à 2 076 euros TTC avec une contribution de 519 euros du Syndicat Départemental Morbihan Energies.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement et de réalisation.

Conseil municipal du 16 septembre 2022

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION A MADAME LE MAIRE COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Madame Yolande Kervarrec, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2020_5-6 du 26 mai 2020, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

DECISION N°30 — 2022

Dans le cadre de travaux de gros oeuvre pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise SATEM BRETAGNE, 299 rue Léonard de Vinci 56850 CAUDAN • 9 618,82 euros HT

DECISION N°31 — 2022

Dans le cadre de travaux de menuiserie pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise SARL GOUEDARD MENUISERIE, Parc d'activités Les Cinq Chemins 56580 CREDIN • 10 620,78 euros HT

DECISION N°32 — 2022

Dans le cadre la réalisation de cloisons sèches pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise RAULT MAURICE, rue du moulin 56580 CREDIN • 7 724,13 euros HT

DECISION N°33 — 2022

Dans le cadre de travaux de plomberie pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise SAGOT, 65 bis rue du Maréchal Leclerc 56150 BAUD • 4 600,00 euros HT

DECISION N°34 — 2022

Dans le cadre de travaux de charpente pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise ACM, ZA de Kergroix 56310 QUISTINIC • 4 643,08 euros HT

DECISION N°35 — 2022

Le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles est attribué. Nom de l'attributaire : BLEHER ARCHITECTES, rue du 6 juin 1944 56420 PLUMELEC. Montant du marché : 32 250 euros HT (mission de base) + 3025 euros HT (option exé).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme Le Maire informe que l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 28 septembre 2022, va adopter le renouvellement du dispositif d'aide « Voirie, Aménagement des centre-bourgs et transition énergétique » pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Dans le cadre de sa mission fondamentale en matière de solidarité territoriale, le Département a souhaité que le mécanisme de redistribution envers les communes soit renforcé.

Compte-tenu de sa situation financière, le Département souhaite réitérer ce dispositif exceptionnel pour les dépenses en matière de voirie (en ou hors agglomération) d'aménagements de centre-bourgs et de transition énergétique. Une aide forfaitaire de 50 000 euros par commune sur la base d'une dépense éligible plafonnée à 62 500 euros HT (dans la limite d'un plafond d'aide publique de 80 %) par commune est attribuée.

Mme Le Maire précise que la commune peut solliciter cette

aide pour des travaux de voirie, d'aménagement du centrebourg et de transition énergétique. Cette aide exceptionnelle doit être sollicitée avant le 1 er novembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'AUTORISER Mme Le Maire à solliciter cette subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental.

TARIFS POSE DE BUSE

Au regard de l'inflation, il convient de réviser la tarification de la pose de buse. Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission travaux du 7 septembre 2022 et de délibérer sur les nouveaux tarifs :

Tarifs - route communale - D. 300 mm	Qté (m/u)	Prix
1er Accès de propriété "Particulier"	6	Pose gratuite
1er Accès de propriété "Agriculteur"	12	Pose gratuite
Autre accès, busage complémentaire, remplacement	1	130€

Tarifs - route départementale - D. 400 mm	Qté (m/u)	Prix
1er Accès de propriété* + TS*	6	650€
1er Accès de propriété* + TS*	12	770€
Autre accès (obligation de têtes de sécurité), busage complémentaire, remplacement	1	150€
Tête de Sécurité (2x)*	1	530€

Les prix pourront être revus plusieurs fois par an, en fonction de l'évolution des prix des matériaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs « pose de buses » tels que définis dans le tableau ci-dessus.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 ;

Considérant que Madame Le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge :

- Sécurité bâtiments publics
- Parc informatique de la commune, téléphonie, RGPD, site internet et communication numérique
- Cadre de vie

Considérant que Madame le Maire souhaite donner cette délégation à M. Xavier LEFRANC. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de Conseiller délégué.

Il est proposé au Conseil Municipal

- De fixer l'indemnité du Conseiller municipal délégué à 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- De maintenir les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux votées le 9 juin 2020
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Conseil municipal du 19 décembre 2022

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION A MADAME LE MAIRE COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Madame Yolande Kervarrec, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2020_5-6 du 26 mai 2020, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

DECISION N°36 — 2022

Dans le cadre de travaux de gros oeuvre pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : SATEM BRETAGNE, 299 rue Léonard de Vinci 56850 CAUDAN • 2 961,02 euros HT

DECISION N°37 — 2022

Dans le cadre de travaux de menuiserie pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise SARL GOUEDARD MENUISERIE, Parc d'activités Les Cinq Chemins 56580 CREDIN • 7 180,96 euros HT

DECISION N°38 — 2022

Dans le cadre la réalisation de cloisons sèches pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise RAULT MAURICE, rue du moulin 56580 CREDIN • 31 254,25 euros HT

DECISION N°39 — 2022

Dans le cadre de travaux de plomberie pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise SAGOT, 65 bis rue du Maréchal Leclerc 56150 BAUD • 15 680,01 euros HT

DECISION N°40 — 2022

Dans le cadre de travaux de carrelage pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise MOISAN CARRELAGE, 4 rue du capitaine Leroy 56300 PONTIVY • 4 692,60 euros HT

DECISION N°41 — 2022

Dans le cadre de travaux de métallerie pour la réhabilitation de la poste en 3 logements, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LORANS, 27 bis rue Charles Le Tellier 56300 PONTIVY • 10 459,15 euros HT

DECISION N°42 — 2022

Le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'agrandissement des vestiaires est attribué. Nom de l'attributaire : BLEHER ARCHITECTES, rue du 6 juin 1944 56420 PLUMELEC. Montant du marché : 38 788,50 euros HT (avec l'option OPC).

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT : SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX ET AVENANTS DE SUBSTITUTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code de la commande publique,

Vu les statuts de Baud Communauté,

Considérant que Baud Communauté exerce la compétence relative à l'assainissement collectif depuis le 1er janvier 2022, Considérant qu'une convention de gestion transitoire de la compétence a été approuvée pour l'année 2022. Cette convention permet à Baud Communauté de déléguer aux communes pour une durée d'un an l'exercice de cette compétence afin d'assurer la continuité du service public,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir des avenants de substitution de personne morale sur l'ensemble des marchés publics, contrats ou conventions issus des communes et pour lesquels l'exécution se poursuit en 2023 sur Baud Commulesquels l'exécution se poursuit en 2023 sur Baud Commules et pour le communes et p

nauté, considérant que cette modification n'engendre pas d'incidence financière sur le marché, il est proposé au conseil municipal de valider l'établissement d'avenants de substitution de personne morale sur l'ensemble des marchés publics, contrats ou conventions issus des communes et pour lesquels l'exécution se poursuit en 2023 sur Baud Communauté.

CONVENTION DE FINANCEMENT MORBIHAN ENER-GIE TERRITOIRE COMMUNAL : ETUDES ET GC

Dans le cadre de la rénovation des réseaux Programme innovation, il est proposé d'installer un panneau d'information lumineux.

Morbihan Energie étant dans la capacité de réaliser les travaux dans le cadre de cette opération propose, via la présente convention, la réalisation de cette prestation.

Au vu des dispositions règlementaires et de la proposition faite par Morbihan Energies, il est opportun de conventionner avec Morbihan Energies pour fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energie le soin de réaliser les travaux.

Dans le cadre de cette convention « territoire communal : études et GC », l'estimation s'élève à 5 400.00 euros TTC avec une contribution de 1 350.00 euros du Syndicat Départemental Morbihan Energies.

	HT	TVA	TTC
Montant prévision- nel de l'opération	4 500 €	900€	5 400 €
Contribution du SEDM (30%)	1 350€		1 350 €
Contribution de la commune	3 150€	900€	4 050 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement et de réalisation de l'opération « territoire communal – Etude et GC ».

CONVENTION DE FINANCEMENT MORBIHAN ENERGIE TERRITOIRE COMMUNAL : MATERIEL

Dans le cadre de la rénovation des réseaux Programme innovation, il est proposé d'installer un panneau lumineux d'information

Morbihan Energie étant dans la capacité de réaliser les travaux dans le cadre de cette opération propose, via la présente convention, la réalisation de cette prestation.

Au vu des dispositions règlementaires et de la proposition faite par Morbihan Energies, il est opportun de conventionner avec Morbihan Energies pour fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energie le soin de réaliser les travaux.

Dans le cadre de cette convention « territoire communal : matériel », l'estimation s'élève à 16 440.00 euros TTC avec une contribution de 6 850.00 euros du Syndicat Départemental Morbihan Energies.

	HT	TVA	TTC
Montant prévision- nel de l'opération	13 700 €	2 740 €	16 440 €
Contribution du SEDM (30%)	6 850€		6 850 €
Contribution de la commune	6 850€	2 740 €	9 590 €

L'urbanisme

Du côté des dossiers d'urbanisme

Le nombre de dossiers, tous confondus, n'a pas évolué fortement entre 2019 et 2020. Le nombre de CU a augmenté de 15% par rapport à 2019. Cela s'explique en partie par le nombre croissant de ventes immobilières sur la commune.

DIA: Déclaration d'intention d'aliéner: permet au propriétaire d'un bien immobilier situé dans une zone de préemption (zone urbaine et à urbaniser) d'informer la commune de son intention de vendre. La commune a la possibilité d'acquérir le bien indiqué dans le DIA, par la voie de son droit de préemption urbain.

CU : Certificats d'urbanisme : adressés par les notaires dans le cadre de ventes en cours (sur tout le territoire de la commune). Le CU d'information renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, sur les limitations administratives au droit de propriété ainsi que sur les taxes et participations d'urbanisme. Le CU opérationnel renseigne en outre sur la faisabilité d'un projet et sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus desservant le terrain.

Service urbanisme : Pour tout renseignement concernant l'urbanisme, vous pouvez vous adresser à la mairie aux heures habituelles d'ouvertures.

Pour tout dépôt de dossier d'urbanisme, il est préférable de prendre rendez-vous au 02 97 27 14 82.

	2021	2022
Nombre de DIA	24	17
Nombre de CU (CU d'information et CU opérationnel)	70 dont 10 CU opérationnels	84 dont 8 CU opérationnels
Nombre de DP (Déclarations préalables)	38	36
Nombre de PC (Permis de construire)	18 dont 5 PC pour la construction d'une maison individuelle	23 PC dont 17 PC pour la construction d'une maison individuelle
Nbre de PD (permis de démolir)	0	1
Total dossiers d'urbanisme (CU/DP/PC/PD)	126	160

Permis de construire : déclaration préalable

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles sont soumises à l'obtention d'un permis de construire. Néanmoins, des constructions nouvelles sont dispensées de toute formalité comme les piscines de – de 10 m² ou les abris de jardin de – de 5m², d'autres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple, l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² hors zone urbaine et supérieure à 40 m² en zone urbaine et si l'agrandissement a pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m². Un permis de construire est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses d'un bâtiment, lorsque les travaux concernent un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) ou s'ils portent sur un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Les clôtures

L'édification de toute clôture est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune. Attention : la règlementation (dimensions, matériaux...) peut être différente d'un secteur à l'autre sur la commune. Il est donc fortement conseillé de consulter le règlement du PLU.

Le recours à l'architecte

Depuis 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte :

- Pour les nouvelles constructions dont la surface plancher ou l'emprise est supérieur à 150m².
- Pour les constructions existantes (extension) dont la surface plancher ou l'emprise dépassent 150m² après travaux.

Les taxes

Toute surface de plancher créée donne lieu à des taxes et redevance :

• TA (Taxe d'Aménagement) perçue

au profit des communes et du département.

• RAP (Redevance d'Archéologie Préventive) perçue au profit de l'Etat.

Service urbanisme sur rendez-vous : **02 97 27 14 82.**

CAUE

Le CAUE apporte son aide pour les formalités administratives pour les particuliers dans l'élaboration de leur projet de construction. L'action du CAUE se situe en amont, avant que soit arrêté le dossier de permis de construire. Il vous accompagnera dans la complétude du dossier. Contact CAUE pour fixer un rendez-vous : 02 97 62 40 90.

Prochaine permanence le jeudi 6 avril 2023 de 9h à 12h30 à France Services, 9 rue de la Madeleine, 56150 Baud. Service gratuit.

ADIL

Les permanences de l'ADIL ont lieu le $2^{\text{ème}}$ lundi de chaque mois, de 14h à 17h à la Maison France Services, 9 rue de la Madeleine, 56150 Baud.

Tél. : 02 97 47 02 30. Mail : accueil@adil56.org

Projets terminés, en cours et en réflexion

Projet terminé. Résidence Le Galuage

L'aménagement d'une superficie de 12 519 m² a débuté début janvier 2022.

Les lots ont une superficie de 482 à 741 m².



Nous avons pu mettre les terrains en vente fin janvier 2022 au prix de 49 euros HT le m². Les 16 terrains sont vendus.



Projet terminé. Création de 3 logements à l'ancienne poste

Les travaux ont été quelques peu perturbés par la pandémie de la Covid 19, ils doivent se terminer fin janvier 2023.

Ces trois logements pourront être mis à la location à

partir du 1er mars prochain : Il s'agit de 2 studios PMR

et un T5.

En parallèle de la construction, aménagement extérieur par l'entreprise de travaux publics KALON TP : réalisation d'un parking, d'un espace paysagé et d'une clôture pour un montant d'environ 43 000 euros.





Projet terminé. Réalisation d'une MAM, rue des Mésanges

Après des travaux d'aménagement, de réhabilitation et de mise aux normes conformément aux directives de la CAF et la PMI, la MAM (maison d'assistantes maternelles) est ouverte depuis le 1er septembre dernier dans une maison locative de la commune qui se situe 6, rue des Mésanges. Monsieur Christophe et Stéphanie Hazon de l'association « LES P'TITS LOUSTICS » accueille actuellement 8 enfants.

Coût de l'opération : 56 724.98 HT

Subvention CAF 30 671 euros HT et Département

17 017.49 euros HT

Participation commune: 9 036.49 euros HT







Projets terminés, en cours et en réflexion

Projet en cours. Réalisation d'une seconde MAM

Après le succès de la première MAM et aux vues de la problématique de garde de nos enfants, nous avons décidé de construire une maison d'assistantes maternelles sur un terrain communal rue de la poste (devant les logements de l'ancien presbytère) où l'association Grandir et Mam'user composé de 4 jeunes filles accueillerons 16 enfants en 2024. L'architecte en charge de ce projet est le Cabinet Bléher de Plumelec.Le permis de construire devrait être déposé dans les prochaines semaines. Coût prévisionnel du projet : 380 000 euros.





Projet en cours. Réhabilitation des vestiaires de football

La commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement des vestiaires de la salle des sports afin de palier à la vétusté des vestiaires actuels

L'architecte qui est en charge de ce projet est le Cabinet Bléher de Plumelec

Cout prévisionnel du projet : 341 000 euros.



Projet en réflexion. Réalisation d'un pôle scolaire

Nous avons récemment fait appel au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan – CAUE afin d'étudier la faisabilité d'une construction d'une nouvelle école. En effet, après l'acquisition de l'ancienne école Notre Dame de Joie en décembre 2021 nous allons devoir réfléchir à son implantation. La réalisation de ce

projet revêt un caractère incontournable car ce nouveau pôle scolaire va insuffler une nouvelle dynamique à notre commune.

Et aussi.

- Cession de chemins ruraux. La commune va procéder à sa deuxième opération de vente de chemins d'exploitation (ex-chemin AFR) et de chemins ruraux (en totalité ou partiellement).

Une enquête publique aura lieu en Mairie du samedi 28 janvier au samedi 11 février 2023 à 12h00 inclus.

- Installation d'un panneau d'information numérique. Un panneau numérique va être installé courant 2023 dans le centre bourg.
- Chemin de randonnée. Un nouveau chemin de randonnée de 6 kms est en cours de création avec la participation de l'association Mille Pattes.
- Numérotation des villages. Une nouvelle opération de numérotation des villages a débuté pour semaines les lieux dit de : Pen Prad, Le Resto, Kergouave, Saint Rivalain, Tahouët Kerdec, Kerdec, Pennerlay, Kercadio, Trémorin, La Villeneuve, Tréblavet, Bodivo, Cosporh, Guernic Le Bourg, Guernic Saint Fiacre, Kerhéro, Kerhel, Kerdonerh, Talforet, Talforet Haut et Le Galuage.

Vie associative

Comité des fêtes

Après plus de deux années compliquées dû à la situation sanitaire, 2022 est un nouveau départ pour le comité des fêtes.

Un nouveau bureau à été élu en iuin :

Présidente : Béatrice Mercier. Vice-président : Philippe Le Grasse. Trésorier : Alexandre Hocmert. Trésorier adjoint : Maxime Mercier. Secrétaire : Cécile Le Gallo-Mazoyer.

Secrétaire adjointe : Christine Nedelec.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ancien bureau et principalement Hélène Le Gal qui s'est efforcée, malgré la situation compliquée, de maintenir l'activité du comité des fêtes.

Cette année, nous avons organisé deux manifestations, le moules frites le 24 juillet et le marché de noël le 20 novembre. Ces deux rendez-vous ont remporté un



grand succès auprès du public, que nous tenons à remercier pour son soutien.

Un grand merci également à tous les bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire.

Nous avons tous le même objectif, continuer à animer la commune, recréer du lien entre les habitants et les associations.

En 2023, un retour à la normale

est prévu avec la reprise des manifestations habituelles :

- La fête du cochon le 21 mai
- La fête populaire le 22 juillet
- Le marché de noël le 19 novembre.

Tous les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2023, qu'elle ne soit que joie et bonheur.

Béatrice Mercier

UNC-AFN Saint-Barthélemy

Qui peut adhérer à l'association de l'UNC ?

Vous êtes une personne physique, cherchez si vous figurez dans la liste ci-dessous :

Membres actifs:

- Ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC/VG),
- Militaires des forces armées francaises d'active et de réserve,
- Personnes civiles ayant participé aux opérations de guerre, de maintien de l'ordre ou de la paix,

de missions humanitaires, au sein d'unités françaises, alliées ou de forces internationales, conformément aux obligations et engagements internationaux de la France,

- Conjoint ou parents en ligne directe d'un combattant mort pour la France,
- Tout militaire ayant servi sous le drapeau français en temps de guerre ou en temps de paix,
- Conjoint d'ancien combattant décédé

Membres sympathisants:

- Toute personne morale (association) regroupant les membres de la famille des personnes physiques des membres actifs.
- Toute personne physique, membre de la famille d'un membre actif. Le statut d'ancien combattant s'obtient par l'attribution de la carte du combattant ou du Titre de reconnaissance de la nation (TRN), décernés par l'ONAC-VG.

Contact: Mr Pascal LIOT

Mail: liotpascal@hotmail.com Port. 06.32.55.16.31

Club de l'Amitié

Les activités du club de l'amitié ont redémarré :

- 22 février : loto
- 3 mars : danse bretonne.
- 18 mars : Assemblée Générale avec repas à la salle Ty Fest.
- 20 mars : bal animé par Daniel Le Goudivèze.
- 30 avril : repas du club à la salle
 Ty Fest, préparé par «Aux plaisirs du Zeste Traiteur» de Remungol.
- 9 juin : repas de la danse à Bonvallon.

- 14 juin : repas du loto à Bonvallon.
- 23 juin: sortie en Vendée pour la Noce Maraichine.
- 13 septembre : sortie en Brière à Saint-Lyphard.
- 2 octobre : bal animé par Daniel Le Goudivèze à la salle Ty Fest.
- 28 octobre : repas servi par «Aux plaisirs du Zeste Traiteur» de Remungol.
- 18 novembre : une journée pas comme les autres avec une sortie

à Mauron pour un spectacle de cirque et ensuite un repas dansant à Josselin.

Bureau : Bernard Le Gallo, président ; Bernard Baquet, vice-président ; Josette Le Saux, Trésorière ; Marie-Odile Le Sommer, secrétaire ; Micheline Baquet, responsable du loto.

Contact : Bernard Le Gallo 02 97 27 13 29 06 81 88 47 79.

Contacts

Amicale des chasseurs



Pascal Lavenant Président 02 97 27 12 17 06 78 96 87 84 fplavenant@yahoo.fr

UNC/AFN



Pascal Liot Président 06 32 55 16 31 liotpascal@hotmail.com

Au Bonheur des Animaux

Kerdec - Saint-Barthélémy **06 64 52 50 16**

Club de l'Amitié



Bernard Le Gallo Président 02 97 27 13 29 06 81 88 47 79 bernard.le-gallo@orange.fr

AS Football



Jean-Philippe Le Pabic Président 06 83 59 68 62 jplepabic@laposte.net

Comité des fêtes



Béatrice Mercier Présidente **06 61 71 93 98** comitedesfetes. stbarthelemy@gmail.com

Sterenn Darts Club



Dominique Lavenant Président 06 03 88 86 74 dominique.lavenant@sfr.fr

Amicale laïaue



Stéphanie Mougniard Présidente amicale.leshirondelles@gmail. com stephanie.mougniard@orange.fr

Mille Pattes St-Barth



Maurice Rio Président 02 97 27 15 17 06 29 07 69 30 maurice.rio56@gmail.com

AS Football Saint-Barthélemy

La saison dernière, l'équipe A se classe cinquième de son groupe de D2 et la B assure son maintien en D3. Le bilan est donc satisfaisant. Cette nouvelle saison qui a débuté en septembre est plus compliquée, en effet nos deux équipes se situent pour l'instant en bas de tableau, mais les joueurs ne lâchent rien, et leurs efforts devraient être récompensés pour assurer un maintien.

Cette année, nous avons engagé une équipe de vétérans en entente avec le club de Camors, les matchs ont lieu le dimanche matin. Une école de football à également vu le jour avec le club de Guénin, l'AS St Barthélemy compte 16 jeunes joueurs (U6 à U10) ce qui est encourageant pour une première. L'effectif global du club est de 65 licenciés.

Nos quatre manifestations ont eu lieu cette année et ont connu de beaux succès, 250 repas au jambon à l'os, 250 repas au Rost er Forn et 550 parts à notre couscous à emporter.

Nos deux équipes seniors vont être équipées de nouveaux maillots, shorts et chaussettes, financés par cinq sponsors (Proxi, Terra Création, Le Huitouze Carrelage, Menuiserie AMJ, Carrosserie Le Cren). Quelques modifications ont eu lieu au sein du bureau avec le départ de Margaux Moulin, et Anne-Cécile Dagorne. Merci à elles pour le travail accompli. Plusieurs arrivées: Bruno Lucas, Laura Tatibouet, Baptiste Lucas et Jo Le Pabic. Ce dernier est responsable et encadrant des équipes jeunes.

L'AS St Barthélemy remercie ses dirigeants, bénévoles, supporters, sponsors, et vous souhaite une belle année 2023.

Association GAIA

Créée en 1998 GAIA (Groupement d'Actions et d'Initiatives pour l'Afrique) de St Barthélemy intervient dans le domaine humanitaire au Togo.

En 25 années d'existence les multiples actions réalisées sont axées sur la scolarité pour tous, la santé et l'agriculture.

Ont été construits : des établissements scolaires (10 écoles primaires et un collège), 1 laboratoire d'analyses médicales, des dispensaires.

Dans le domaine agricole GAIA a permis la construction de bassins de pisciculture, de poulaillers, de bassins de spiruline, un local de stockage pour les groupements agricoles et l'installation d'un moulin à manioc.

42 conteneurs ont permis d'acheminer des lits médicalisés, des



fauteuils roulants, des déambulateurs, des médicaments, des équipements médicaux et des livres scolaires.

GAIA qui œuvre en partenariat avec des relais togolais souhaite poursuivre activement les actions menées précédemment avec succès.

Coordonnées de l'association : association.gaia.france@gmail.com

Téléphone : 06 09 80 28 73, ou 06 69 36 78 80



La mémoire de nos anciens



Louis Le Calvé, notre doyen

Louis est né à Saint-Barthélemy dans le hameau de Saint-Thuriau le 11 janvier 1926. D'un papa maçon et d'une maman couturière, il devient l'aîné de cinq enfants (3 garçons et 2 filles).

C'est une époque où les enfants naissent à la maison, se rendent à l'école à pied. Jusqu'à ses 14 ans, Louis fait le chemin chaque jour et obtient son certificat d'études. Ce n'est pas rien.

Commencent alors les travaux dans les fermes et un peu partout aux alentours. « Le travail ne manquait pas mais ne payait pas beaucoup » se souvient Louis. Puis des entreprises viennent chercher des ouvriers en car pour aller faire des saisons... peu importe la distance, le salaire est meilleur. C'est ainsi que pendant des années, Louis quitte la Bretagne pour un, deux, trois mois, revient, repart... La Beauce pour les moissons et les betteraves, le Nord pour les petits pois et les haricots chez Bonduelle, le Pas-de-Calais à Lilers dans une sucrerie. A chaque retour, Louis travaille à nouveau dans les fermes du coin.

Il a 18 ans lorsque son papa décède, la vie est difficile, il sera par la suite le seul enfant à rester en Bretagne.

Louis se marie en 1953 et continue d'aller régulièrement en Picardie. De cette union naissent 3 enfants. Sa fille Christiane se souvient qu'à chaque retour du Nord, il rapportait des bonbons « La pie qui chante »

Puis l'opportunité lui est donnée d'apprendre le métier de maçon à l'AFPA de Kerval près d'Auray, ce qui lui change sa vie. « Pour commencer, j'ai travaillé chez Henri Maho à Baud quelques mois et pour finir je suis rentré chez Noël Maho à Saint-Barthélemy d'où je suis parti en retraite le 1^{er} février 1986 ».



A 96 ans (97 ans quand vous lirez cet article), Louis vit paisiblement dans le bourg de Saint-Barthélemy. Sa fille Christiane qui habite la région parisienne lui rend visite tous les mois. Elle considère son papa comme un « intellectuel plus qu'un manuel. Il s'intéresse à toutes les informations, fait des mots croisés, des sudokus, suit certains jeux télévisés en donnant les réponses ».

Et quand on lui prédit un avenir de centenaire, de son sourire discret, il nous dit être plutôt d'accord. Bonne et heureuse année Louis.

> Propos recueillis par Françoise Bouttier et Xavier Lefranc

L'école "Les Hirondelles"

4 classes pour 90 élèves



L'école publique "Les Hirondelles" comptait 84 élèves inscrits à la rentrée de septembre auxquels se sont ajoutées les arrivées de janvier, l'école accueille alors environ 90 élèves.

Il y a quatre classes à l'école : les élèves de la Toute Petite Section à la Movenne Section sont accueillis par Hélène Fradet, enseignante et Paméla Cocoual, ATSEM. Les élèves de Grande Section-CP sont accueillis par Florence Drenou, enseignante et Charlène Burgaud, ATSEM. Les CE2-CM1 sont accueillis par Romain Juguet, enseignant-directeur et Marie Gerber. Les CE1-CM2 sont accueillis par Marjorie Le Tiec et Maud Moizan. Katia Bricchi et Isabelle Moltini. AESH, viennent apporter leur aide aux différentes classes en intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers. David Le Gallo, animateur sportif et directeur de l'accueil de loisirs, intervient régulièrement sur le temps d'éducation physique et sportive. Delphine Caro est en charge du restaurant scolaire.

Une aide aux devoirs est également mise en place par la municipalité les lundis et jeudis grâce au soutien de bénévoles.

L'Amicale laïque, association de parents, a pour but de soutenir l'école.

Les membres du bureau sont : Mme Mougniard, présidente ; Mme Garcia-Gutierrez secrétaire ; M Launay trésorier. L'association est ouverte à tous ceux qui souhaitent s'investir pour la vie de l'école. Grâce à l'investissement des parents, de nombreux projets et sorties sont possibles pour les enfants de l'école. Cela permet bien souvent de rendre concret des apprentissages avec des visites ou des moments de vie riches comme une classe découverte par exemple.

L'équipe de l'école a choisi, pour cette année 2022-2023, le thème de l'éducation au développement durable qui sera mis en avant tout au long de l'année à travers de nombreux projets. Plusieurs actions sont envisagées autour de cette thématique (visite d'un centre de tri, un projet autour de la route du Rhum sur le recyclage du plastique et la préservation des océans, une intervention sur le compostage, une journée "nettoyons la nature", une classe découverte, un projet vélo...)

Les projets d'Enseignements Artistiques et Culturels en classe élémentaire mis en place par Baud Communauté permettront à 3 classes de l'école de vivre un beau projet musical. Les GS-CP et les CE1-CM2 feront des percussions africaines avec Eric Lohier. Les CE2-CM1 bénéficieront quant à eux du projet "orchestre à l'école" durant tout le troisième trimestre : ils se rendront à l'école de musique de Baud chaque jeudi et travailleront à l'école chaque vendredi avec Fabien Robbe. Une restitution sera programmée en fin d'année scolaire.

Comme chaque année, un cycle de 10 séances de natation sera proposé aux élèves d'élémentaire. Les séances auront lieu les vendredis après-midis de janvier à avril à la piscine Tri'eau de Baud.

Un projet vélo devrait également animer la fin d'année des écoliers du CE1 au CM2. L'école est à la recherche de bénévoles motivés et disponibles pour aider l'équipe enseignante à encadrer les sorties "sur route".

A tous les habitants de Saint Barthélemy, l'équipe de l'école "les Hirondelles" vous adresse ses meilleurs vœux. Elle tient à remercier toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour la vie de l'école et de la commune, favorisant ainsi un climat constructif et basé sur la confiance, bénéfique pour l'épanouissement et le plaisir d'apprendre des enfants.

L'équipe enseignante.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Mise en place du portail famille



L'ALSH fonctionne tous les mercredis en période scolaire et toutes les vacances sauf trois semaines en août et la 2ème semaine de Noël.

Il est encadré par David LE GALLO, directeur de la structure ainsi que des animatrices, Charlène BUR-GAUD, Delphine CARO et Pamela COCOUAL (agents de la commune).

Deux stagiaires BAFA ont effectué leur stage pratique sur ces vacances.

L'accueil de loisirs du mercredi est un temps périscolaire qui relève d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont la commune a signé une convention avec l'Etat et dont le but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Ce temps périscolaire est accompagné d'une aide financière de la CAF.

La fréquentation ne cesse d'augmenter sur le temps du mercredi. En effet, de plus en plus de familles ont un besoin de garde et les effectifs de l'école ne font que croître depuis 3 ans. La municipalité s'est donc engagée dans le processus du PEDT pour répondre à la forte demande. Aujourd'hui, la structure accueille en moyenne 15 enfants âgés de 2 ans ½ à 10 ans. Un programme d'activités est établi pour chacune des périodes et communiqué aux familles.

3 agents encadrent les journées du mercredi et un service de garderie fonctionne de 7h à 19h.

L'accueil de loisirs extrascolaire pour les vacances scolaires est ouvert aux enfants âgés de 2 ans $\frac{1}{2}$

scolarisés jusqu'aux 11 ans. La structure évolue en fonction de l'augmentation des effectifs de l'école. 920 journées/enfants en 52 jours d'ouverture ont été réalisées en 2022 contre 704 journées/enfants en 46 jours pour l'année 2021 (vacances de Printemps, ALSH fermé pour confinement).

Il est à noter que pour les vacances d'automne, l'effectif 3-5 ans est passé de 33% à 56% de l'effectif global entre 2021 et 2022 et que le nombre de journées/enfants a augmenté de 14% par rapport à l'année 2021, ce qui représente en moyenne pratiquement 20 enfants par journée.

Habituellement, 3 animateurs encadrent chaque journée ALSH et garderie mais pour ces vacances, il a fallu une animatrice supplémentaire en raison de la forte fréquentation des 3-5 ans et des normes d'encadrement obligatoires (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans).

La commission « enfance jeunesse » réfléchit à une organisation avec l'élaboration de 2 programmes d'activités, l'un pour les moins de 6 ans et l'autre pour les 6 ans et plus pour les futures vacances 2023.

En 2023, un « portail familles » va être mis en place.

Celui-ci facilitera les réservations et inscriptions aux divers services proposés par la municipalité pour les parents d'enfants de la commune.

Contact: Service Enfance Jeunesse

Mail: enfancejeunessestbarth@gmail.com

Centre culturel

Un programme diversifié



Tout au long de l'année, le centre culturel vous propose diverses animations très variées pour tous les âges.

L'initiation à l'informatique par Xavier Le Gourrierec s'adresse à tous les non-initiés de cet outil. Ces cours sont dédiés aux débutants, pour apprendre les bases d'un ordinateur : Windows, la souris, le clavier, le système, la bureautique et la navigation sur Internet.

Gratuit. Le jeudi de 14h00 à 15h30 - Centre culturel.

L'atelier « Restaurer une chaise, un fauteuil » est animé par Patrick Van Mierenhoucht. Vous souhaitez apprendre la réfection et rénovation de sièges et fauteuils, la tapisserie de chaises ? N'hésitez pas à vous renseigner sur les horaires de cet atelier gratuit.

Dominique Chesse vous propose de découvrir le Scrapbooking. Il s'agit d'une forme d'art qui consiste à classer ses photos dans un objet décoratif en rapport avec le thème. Le but est de mettre en valeur les photographies grâce à une présentation autre et originale qu'un album photo classique. Vous apprendrez à réaliser boîtes, cartes et autres...

L'exposition «Les épices» se déroulera du 6 au 18 février 2023 au Centre Culturel. Elles viennent de pays lointains qui font rêver. Elles changent tout dans la cuisine. Qui sont-elles ? Une exposition de 10 panneaux qui permet de mieux les connaître et de s'en servir chaque jour.

Un escape Game aura lieu du 18 février au 25 février à 14h au Centre culturel. «Super Héros contre Docteur Vilain», c'est l'intitulé de ce nouveau défi. L'histoire: Le Conseil Supérieur des Scientifiques regroupe les plus grands savants du monde. Le Docteur Vilain n'a pas été accepté au sein du Conseil et souhaite se venger. Il décide de préparer un virus toxique pour transformer la ville en zombies afin de prouver au monde entier qu'il est le meilleur. Gratuit.

Venez jouer au célèbre jeu le Scrabble. Le centre culturel vous propose de jouer sur un scrabble géant. Tournoi par équipes de 2. **Vendredi 17 février 2023 à 20h. Gratuit.**

Samedi 25 mars à 18h à Salle Ty Fest, Une deuxième conférence animée par Claude Derollepot ayant pour thème le tour des îles bretonnes à pied. Un film dynamique de 45 minutes créé à partir de photos prises sur son parcours d'îles en îles. Gratuit.

« La troupe de théâtre d'improvisation Improtofeu » va faire bouillir de nouveau sa marmite d'idées plus farfelues les unes que les autres ! Un cocktail d'ingrédients détonants qui vous fera rire sans modération !». Rendez-vous à la salle Ty Fest **Vendredi 7 avril 2023, 20h30. Gratuit.**

Un nouvel escape game destiné aux jeunes de 6 ans à 10 ans « La quête du diamant magique » est proposé du 15 avril au 2 mai. L'histoire : Quelque chose de terrible est arrivé au Royaume Derellia... Le Diamant magique a été dérobé par un être maléfique ! Sans lui, le monde et la nature magique ne peuvent plus s'épanouir en parfaite harmonie. Gratuit.

Cette année à nouveau, un *concours photo* est organisé du 15 avril au 15 juin 2023 avec pour thème : la photo de votre animal domestique ou d'un animal sauvage. N'hésitez pas à déposer vos photos au centre culturel par mail ou sur clé usb de votre animal domestique ou d'un animal sauvage en action dans la nature, tous les animaux sont autorisés. A l'issue de ce concours un vote aura lieu pour élire le plus beau cliché. Gratuit.

Exposition d'actualité «L'eau une ressource vitale» sera installée au centre culturel **du 15 au 27 mai 2023. Gratuit.**

Un troisième *escape game* vous sera proposé *le samedi 20 mai* pour les adolescents et adultes. «Mondes parallèles retrouvez votre ami», l'histoire : Croyez-vous en l'existence des Mondes Parallèles ? Ce monde, miroir du nôtre, où tout est sombre et effrayant. Peut-être après tout... 35 années se sont écoulées depuis le drame. Certains se sont résignés, mais pas moi. Je le sais au fond de moi, je sens qu'il est toujours là. Et puis, il y a ces événements étranges. Ces bruits, ces grésillements incessants... Will est LÀ, coincé dans cet autre monde. Il a laissé son carnet d'enfant où il consignait tout. Mais les informations ne sont pas claires. J'ai besoin de vos talents en décryptage pour ramener Will à la maison. M'aiderez-vous à le sauver ? Gratuit.

La dernière animation avant l'été sera un *Rallye vélo* afin de découvrir la commune sous ses différents aspects. Vous voulez prendre un bon bol d'air en famille, vous détendre, alors le rallye vélo est fait pour vous. Venez vous balader et résoudre des énigmes sur les différents sites et bâtiments de la commune de Saint-Barthélemy. Préparez votre pique-nique et rendez-vous le *samedi 3 juin 2023 au terrain de Kergallic à 10h.* (Le casque est fortement conseillé).

Boulistes. Louis Le Calvé fête ses 96 ans avec ses amis



Louis Le Calvé a fêté ses 96 ans, avec ses amis boulistes. Né le 11 janvier 1926, ce dernier ne rate jamais les 2 après-midis hebdomadaires pour retrouver ses copains. Cela a été l'occasion de partager une coupe de champagne, avant de reprendre le jeu.

Associations. Présentation du dossier de demandes de subventions



Lundi 13 janvier, la commission animation invitait les associations de la commune au Centre culturel à une réunion de présentation du dossier de demandes de subventions avec de nouveaux critères d'attribution.

Centre Culturel. L'atelier restauration de chaises s'active



Depuis la rentrée de septembre les activités de l'Atelier restauration de chaises ont repris au centre culturel. Il attire toujours autant de personnes désirant refaire à neuf des chaises ou des voltaires avec du tissu moderne et comtemporain.

Nina Lisa. Superbe spectacle le 6 février à la Salle Ty Fest



Dans le cadre de la saison culturelle Kornek mise en place par Centre Morbihan Communauté, la commune de Saint- Barthélemy a accueilli dimanche 6 février 2022 à la salle Ty Fest, plus de 70 personnes pour le spectacle de Nina Lisa

Collecte. La municipalité se mobilise pour l'Ukraine



La municipalité de Saint-Barthélemy a tenu à apporter son soutien aux Ukrainiens en organisant une collecte mercredi 2 et jeudi 3 mars au centre culturel. L'appel a été bien entendu, car ce sont une quarantaine de personnes qui ont apporté leurs dons pendant ces deux jours.

Mille pattes. Préparation de la 4ème rando VTT et marche



Une journée de nettoyage des chemins a été organisée pour débarrasser la végétation envahissante. L'équipe des bénévoles de l'association Mille Pattes est très motivée, pour leur prochaine randonnée. L'objectif est que les randonneurs à pied ou à VTT profitent d'un beau parcours.

Bal du Club de l'Amitié. Très belle après—midi dansante!



Dimanche 20 mars, en cette belle journée de printemps le club de l'amitié organisait son bal à papa. Un très beau succès avec 182 entrées enregistrées par Jean Yves et Bernard et le plaisir de se retrouver pour quelques pas de danse jusque 19h30 dans la bonne humeur et parfaitement orchestré par Daniel Le Goudivèze.

Mille-pattes. Rando marche et vtt du dimanche 27 mars



Dimanche 27 mars, 243 marcheurs et 164 vététistes se sont lancés sur les circuits. L'association Mille Pattes proposait 3 circuits de 10 km, 14 km et 18 km pour la marche et 25 km, 35 km et 45 km pour le VTT.

Amicale Laïque. Défilé dans le bourg pour le carnaval



L'Amicale laïque a organisé un défilé pour Carnaval le samedi 5 mars. Les enfants ont mis leurs plus beaux costumes pour un joyeux cortège dans les rues de Saint-Barthélemy. Le défilé s'est terminé à Kergallic par des jeux et un goûter offert par l'Amicale.

Chasse aux œufs. Une quarantaine de participants



Dimanche 17 avril les jeunes du conseil municipal enfants (CME) ont organisé une chasse aux œufs sur le site de Kergallic. Ce sont 37 enfants qui sont allés à la recherche des œufs de Pâques.

Club de l'amitié. Repas des adhérents



Samedi 30 avril 2022 a eu lieu le repas du club de l'amitié servi à la salle Ty Fest et préparé par le traiteur « Au plaisir du Zeste traiteur » de Remungol. 80 personnes y ont participé. Bernard Le Gallo et toute son équipe étaient très satisfaits.

Animation pêche. Une vingtaine de participants



Dimanche 1er mai, a eu lieu l'animation pêche proposée par la Truite Baudaise et la municipalité de St-Barthélemy. A partir de 9h une vingtaine de jeunes participants ont appris les différentes techniques de pêche avec le concours des bénévoles et du président Jean-Pierre François de l'APPMA de Baud.

Cérémonie du 8 mai. Hommage aux anciens combattants



La commémoration du 8 mai a débuté à 10h30 à la stèle de Lann Mézo par le dépôt d'une gerbe en hommage à René Pierre Le Pessec, en présence de Yolande Kervarrec Maire, Basile Launay membre du conseil municipal enfant, Maryse Lavenant et Gilles Le Pessec, nièce et neveu de René Pierre Le Pessec. Tous ainsi que les élus Pierre Le Nevanen et Valérie Jan, Emile Annic Président des UNC et Pascal Liot, porte drapeau pour sa première représentation à une cérémonie dans la commune, ont accompagné.

Art dans les chapelles. L'artiste Mali Arun présente son œuvre



Mercredi 18 mai à 17h30, en présence de Yolande Kervarrec, Maire et Yvon Bouttier adjoint à la Culture, a eu lieu le pré-vernissage de l'œuvre de Mali Arun qui a été exposée dans la chapelle de Saint-Adrien à l'occasion de la 31ème manifestation de l'art dans les chapelles.

Véhicules anciens. Les associations en préparation



Les associations et la municipalité se sont réunis pour préparer la venue du Tour de Bretagne des voitures anciennes organisé par l'association bretonne des véhicules anciens (ABVA), qui s'est arrêtée à Saint-Barthélemy, dimanche 5 juin de 10 h à 14 h à Kergallic.

Opération argent de poche. Seize

jeunes inscrits



Samedi 18 juin a eu lieu une réunion avec l'ensemble des jeunes qui ont postulé pour les journées du dispositif Argent de poche de juillet 2022. Yolande Kervarrec, maire, accompganée de Xavier Lefranc conseiller, Gilles Le Pessec conseiller, Valérie Jan Adjointe, Yvon Bouttier, adjoint, a présenté aux jeunes volontaires leur planning et les règles à respecter.

Kermesse de l'école. Un spectacle présenté par les enfants



La kermesse de l'école des Hirondelles a eu lieu samedi 25 juin. Les enfants ont présenté leur spectacle dans la cour de l'école. Puis, le défilé a été gâché par la pluie. Mais, ce contre temps a été vite oublié à l'abri à la salle des sports où avaient été installés jeux et structure gonflable.

Comité des fêtes. Un nouveau bureau



Vendredi 17 juin a eu lieu l'assemblée générale du comité des fêtes en présence d'une vingtaine de personnes. Le comité des fêtes a repris du service par le retour de Béatrice Mercier qui en pris les commandes comme présidente.

Comité des fêtes. 150 repas servis



Après un début de saison un peu compliqué, le comité des fêtes a repris vie. La joie et la bonne humeur des bénévoles, qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de ce week-end a fait plaisir à voir. 150 repas moules-frites ont été servis. Même si cela reste une reprise en douceur, cette journée a surtout permis à toute l'équipe de reformer du lien et de se préparer pour les futures manifestations.

Argent de poche. Seize jeunes au travail dans la commune



Pour la seconde année consécutive, la municipalité a proposé aux jeunes adolescents de la commune âgés de 14 ans à 17 ans de venir apporter leur contribution en échange d'un petit revenu. Ce sont 2 filles et 14 garçons qui ont postulé du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet.

AS Football. Une journée découverte pour les enfants



Samedi 9 juillet, le club de football de l'AS Saint-Barthélemy a organisé une journée découverte pour les jeunes enfants qui désirent pratiquer le football. Ce sont une quinzaine de débutants qui sont venus découvrir ce sport malgré la chaleur.

Inauguration. Première MAM sur la commune



Vendredi 26 août à partir de 17 h a eu lieu la porte ouverte aux habitants et futurs parents de la MAM (Maison d'assistantes maternelles) 6 rue des Mésanges. L'association les P'tits Loutics a ouvert ses portes lundi 29 août avec 6 places (déjà occupées par des bébés âgés de 3 à 20 mois). Stéphanie et Christophe Hazon, accueilleront prochainement jusqu'à huit enfants.

Saint-Fiacre. On a refusé du monde au repas



Le club de football de l'AS St-Barthélemy a organisé son traditionnel Rost er Forn dimanche 28 août. Ce sont 250 repas qui ont été vendus sous un soleil radieux. Le club a dû refuser une cinquantaine de repas, faute de réservation.

Boulistes. Un repas dans la bonne ambiance



Vendredi 23 septembre les boulistes se sont retrouvés pour organiser leur traditionnel repas à Kergallic. Au menu : barbecue orchestré par Patrick, Didier, Claude et Christian. Un bon moment de partage dans la bonne humeur et sous le soleil. Le doyen de la commune Louis Le Calvé était également présent et pour rien au monde n'aurait râté celui-ci!

Journées du Patrimoine, Une

première à Tréblavet



Dans le cadre des journées du patrimoine de Baud Communauté « Vallée du Blavet l'échappé verte » une journée a été organisée à l'écluse de Tréblavet dimanche 18 septembre. Un pot de l'amitié a été offert à 12 h par la municipalité, suivi d'un déjeuner musical. Le food truck «Rose et Mathurine», Fanie et Florian de la compagnie «Les embobineuses» ont assuré l'ambiance sous un soleil radieux.

UNC-AFN. Pascal Liot, nouveau président



Mercredi 7 septembre s'est déroulée l'assemblée extraordinaire de l'association des anciens combattants, UNC- AFN- OPEX à la salle de réunion Ty Fest. Cette assemblée extraordinaire avait pour but de fusionner l'association de Saint-Barthélemy avec celle de La Chapelle-Neuve, mais un habitant de la commune s'est présenté. Pascal Liot est donc le nouveau président, un ancien militaire, très actif.

Associations. Le calendrier des manifestations 2023 établi



Mardi 20 septembre la commission animation a réuni les associations de la commune pour le calendrier des fêtes 2022-2023 ainsi que le compte rendu de la journée ABVA véhicules anciens qui a eu lieu le dimanche 5 juin 2022.

FNATH. Journée nationale



Les sections de Baud, Bubry et Locminé et le Groupement interdépartemental 56/29/44 se sont rassemblés à Saint-Barthélemy dimanche 30 octobre pour la journée nationale de la FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés).

Matinée citoyenne. Désherbage

du cimetière



Samedi 8 octobre a eu lieu la matinée citoyenne au cimetière. Une équipe d'une douzaine de personnes est venue avec du matériel et ont contribué à l'entretien et au nettoyage avant la Toussaint. C'est dans une très bonne ambiance que s'est déroulé cette matinée et avec toujours l'envie de donner de son temps pour l'entretien citoyen du cimetière de la commune.

Ragondins. 26ème campagne de piégeage de ragondins



Vendredi 21 octobre a eu lieu à la mairie, la réunion pour le lancement de la 26^{ème} campagne de piégeage de ragondins qui s'est déroulée du 21 octobre au 30 novembre 2022 avec les piégeurs Michel Petit, Daniel Corbel et Bruno Le Gal.

Repas des Ainés. Marie et Louis les doyens du repas



Après la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts, le repas des Aînés de la commune s'est déroulé à la salle Ty Fest en présence de 104 personnes de 70 ans et plus. Madame Le Maire a eu le plaisir d'offrir un panier garni aux doyens présents : Marie Kervarrec de St Rivalain née le 17 octobre 1928 (94 ans) et Louis Le Calvé, Route de Baud né le 11 janvier 1926 (96 ans).

Animation ados. Un nouveau graffiti dans le boura



Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 novembre l'opération pour la réalisation d'un nouveau graffiti sur la commune de Saint-Barthélemy subventionné par la CAF et destinée aux jeunes adolescents de la commune a été organisée par la commission animation. Ce graffiti a été réalisé par l'artiste Ratz One.

Elections du CME. 15 nouveaux élus pour 2 années



Les élections du nouveau conseil municipal enfants se sont déroulées jeudi 24 novembre, à 14h, à la salle du conseil. La semaine précédant les élections, Yvon Bouttier, adjoint et référent du CME a présenté aux enfants de l'école Les Hirondelles le rôle d'un jeune élu. Munis de leurs cartes d'électeurs, les enfants du CE2, CM1 et CM2 ont voté pour une liste de 15 candidats.

Téléthon 2022. 2465 euros collectés pour le téléthon



Samedi matin 3 décembre de 10 h à 12h a eu lieu à la salle Ty Fest, avec le soutien de la municipalité, la 36 ème édition du téléthon. Un bilan très positif : 2 465.19 euros pour continuer à aider la recherche (Bilan 2021 : 2 404.26 euros). Un grand merci aux nombreux bénévoles.

Mille-Pattes. Des dons pour les associations



Samedi 17 décembre l'association Mille-Pattes, présidée par Maurice Rio, organisait la remise des dons suite à la rando du dimanche 30 octobre. L'association a distribué neuf chèques pour un montant global de 1 580 euros. Un chèque de 500 euros a été remis à l'association Les Blouses Roses, un de 500 euros aux Petits Soldats de Louise (Quistinic), un de 100 euros pour le Téléthon et 6 autres de 80 euros aux associations de la commune ayant fourni des bénévoles.

Animation. Le Père-Noël a offert un goûter aux enfants



La commission cadre de vie a décidé de reconduire pour les fêtes de Noël et pour la seconde fois, la fabrication et la mise en place des décorations extérieures en bois pour les fêtes de fin d'année dans les différents sites de la commune. A cette occasion, le Père Noël est venu en traîneau pour accueillir les enfants et leur a offert un goûter samedi 17 décembre à la salle Ty Fest.

Etat civil

6 février : Rose Le Cren-Cano, fille de Morgane Le Scouarnec et Edouard Le Cren-Cano, rue de la Mairie.

29 avril : Malo Le Paih, fils de Magaux Moulin

et Emilien Le Paih.

14 mai : Loïs Troudet, fille de Marie Lavenant et Julien Troudet, 13 cité des Bleuets. 20 mai : Emy Lagunegrand, fille de Jennifer Guiomar et David Lagunegrand, 11, cité des Bleuets.

13 juin : **Leeroy Le Coq,** fils de Karel Robin et Maxime Le Coa, Sauirio

2 juillet : Milla Giacomini, fille de Lucie Maignan et de Sandro Giacomini, 16, Résidence des

4 juillet : Gaël Mesnage, fils de Simon Caroline et de Clément Mesnage, Kerven. 7 juillet : **Louwenn Le Goff** ,fille de Elise Le Pen

et Yves Le Goff, Kerhuilic.

15 juillet : Sarah Dabet, fille de Sylvie Kemayou et de Jean-Yves Dabet, Tallen Raude 25 juillet : Eden Le Golvan, fils de Tiphaine

Podmore et de Arnaud Le Golvan, 33 ter, rue de la Mairie.

7 août : Alexandre Primault, fils de Angélique Galindo et Dany Primault, 19, rue de la Gare.

6 septembre : Maëlye Lombart, fille de Rozenn Le Roy et Romain Lombart,

7 rue des Marguerites.

17 septembre : **Sohann Lefrançois,** fils de Elodie Jéhanno et Nicolas Lefrancois, Henven

11 octobre : Amaël Charmel, fils de Laurine Volant et

Anthony Charmel, 1, St-Thuriau. 23 octobre : Alba Collet, fille de Céline

Le Goudivèze et Valentin Collet, 17, Résidence des 4 vents.

23 décembre : Nino Fleury, fils de Marion Lolichon et de Valentin Fleury, 27 Kernestic

+ 2 naissances dont les familles ne souhaitent pas la publication.

3 février : Marie Thérèse Blayo, 88 ans, rue des

14 février : Alphonsine Baron, 87 ans, 41, rue de la Mairie.

30 mars: Bernadette Danet, 92 ans, Kermabernas, 20 avril : Joseph Kerjouan, 90 ans, 23 rue de la

17 avril : Joseph Le Golvan, 82 ans, 7, rue de Pont-Marat

17 avril : **Héléna Le Roux,** 93 ans, 9, rue de la poste. 16 avril : Reine Le Padellec, 88 ans, Penpoul. 2 mai : Jeannine Le Louer, 82 ans, 21, route de Baud. 21 mai : Emilie Le Strat, 95 ans, 7, rue des Rosiers.

27 juin : Gaël Henry, 49 ans, Penprat. 8 juillet: Madame Lavenant Albertine, 92 ans, Sauirio.

13 octobre : **Zénobie Le Strat,** 92 ans, route de Baud.

17 octobre : Bernadette Pierre, 88 ans, Kérhel. 19 octobre : Louis Le Roch, 83 ans, Avéléhon. 8 novembre: Paulette Danet, 73 ans,

13 rue des Marguerites.

5 novembre: Pierre-Yves Le Roux, 60 ans, Kergo-

23 novembre: Alexandre Jossic, 39 ans,

24 novembre : Julien Fouillen, 88 ans, Rue de la

10 décembre : Raymond Quilleré, 92 ans, 7 rue de la Gare.

11 décembre : Emmanuel Le Gallo, 72 ans,

15 rue de la gare

13 décembre : Joséphine Gautier, 92 ans.

Mariaaes

25 février : Marianne Lorgouilloux et Grégory Fache

30 juillet : Damien Henry et Gaëlle Huss 27 août : Emy Oillo et Anthony Hachin 15 octobre : Daphné Zemmouri et Ronan Deroubaix.

PACS

3 PACS ont été conclus.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année. L'inscription peut se faire en ligne sur le site service-public.fr ou en se rendant en mairie muni du cerfa 12669*02 (téléchargeable sur service-public ou disponible en Mairie), d'un justificatif d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avec votre nom et prénom et l'adresse déclarés dans le cerfa). Lorsque vous serez inscrit, vous recevrez un courrier de notification d'inscription sur la liste électo-

La légalisation de la signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Si vous vivez en France, vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile. Il faut présenter les documents suivants :

- Pièce avec la signature à légaliser ;
- Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins. Elles doivent être munies de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devez signer au guichet devant le maire ou l'agent délégué. Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La démarche est gratuite en mairie.

Si vous vivez à l'étranger, vous devez vous adresser au consulat ou à l'ambassade.

Vérifiez auparavant auprès du consulat comment la démarche peut être accomplie. En effet, certains consulats n'effectuent pas la légalisation de

Le coût de la légalisation de signature par un consulat ou une ambassade s'élève à 15 euros pour un(e) français(e) inscrit(e) au Registre des Français établis hors de France, son époux(se) et ses enfants mineurs de nationalité étrangère et de 25 euros pour un autre usager de nationalité étrangère.

Nouveauté Etat-Civil : la procédure de changement de nom

Depuis le 1er juillet 2022 (loi n°2022-301 du 2 mars 2022), la procédure de changement par filiation a été simplifiée. Il est désormais possible de changer son nom de famille par simple déclaration à l'état civil (cerfa 16229*01 et notice explicative 52372*01). Une personne majeure pourra choisir de porter le nom de sa mère, de son père ou les deux dans l'ordre choisi. Les conditions sont d'avoir un acte français, d'être majeur et de ne pas avoir déjà fait cette démarche.

Le dossier de demande est à déposer à la mairie de résidence ou de naissance du demandeur. Aucun envoi par mail ne sera recevable.

A compter de la date de dépôt, le demandeur aura un délai de réflexion d'1 mois. La mairie reprendra contact avec le demandeur afin de savoir s'il confirme le changement de nom avant inscription définitive à l'état civil. Attention cette procédure ne sera possible qu'une seule fois.

Plus d'informations : Circulaire du 3 juin 2022 de présentation des dispositions issues de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation.

Infos pratiques

Mairie - Rue de la Mairie Tél. 02 97 27 10 88 Fax: 02 97 27 10 69

Site: www.stbarthelemy56.fr Mél: contact@saint-barthelemy56.fr Le lundi, jeudi et samedi : 9h à 12h ; Le mardi, mercredi et le vendredi :

9h à 12h et 14h à 17h. CCAS - Tél 02 97 27 10 88.

Agence postale: Tél 02 97 38 18 26. Ouvert : Lundi, mardi, mercredi et samedi

de 9h30 à 12h15;

Jeudi et vendredi de 14h à 16h45;

Levée du courrier du lundi

au vendredi à 15h et le samedi à 11h.

Centre culturel: Tél 02 97 27 14 65. Mardi et vendredi de 10h30 à 12h30

et de 14h à 19h30 :

Mercredi et jeudi de 10h30 à 12h30

et de 14h à 18h30;

Le samedi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h.

Médecin de garde : Tél 02 97 68 42 42

Pharmacie de garde: Tél 3237

Infirmières : Brigitte Le Pallec

Tél 02 97 27 13 66.

Murielle Merry - Tél 02 97 27 13 66.

Ambulance: Ambulance Urgence 56 Tél. 02 97 39 20 00.

École «Les Hirondelles» Tél 02 97 27 10 05

Urgences: Pompiers: 18; SAMU: 15;

Urgences depuis un portable : 112

Gendarmerie de Baud. 02 97 51 03 07 ou 17

Centre antipoison. 02 99 59 22 22.

Déchetteries Pluméliau - Kerledorze.

Tél. 02 97 51 98 35.

Été (du 1er mai au 31 octobre)

Lundi 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi Fermé

Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h 8h30-12h et 13h30-18h leudi 8h30-12h et 13h30-18h Vendredi 8h30-12h et 13h30-18h Samedi Hiver (du 1er novembre au 30 avril) Lundi 9h-12h et 13h30-17h

Mardi Fermé

Mercredi 9h-12h et 13h30-17h 9h-12h et 13h30-17h leudi Vendredi 9h-12h et 13h30-17h Samedi 9h-12h et 13h30-17h

Melrand - Pont Illis.

Tél. 02 97 28 80 84.

Été (du 1er mai au 31 octobre) Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: Fermé Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h Samedi 8h30-12h et 13h30-18h Hiver (du 1er novembre au 30 avril) Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: Fermé Mercredi 9h-12h et 13h30-17h Samedi 9h-12h et 13h30-17h



Dons de sang : dates en 2023

Les collectes de sang se déroulent à la salle des fêtes du Scaouet.

Mercredi 8 et jeudi 9 février Mardi 11 et mercredi 12 avril

Mardi 11 juillet

Lundi 2 et mardi 3 octobre

Mardi 5 décembre



LA FNATH est une association qui à pour mission de conseil, d'informer et de représenter : - Les conseils s'adressent à tous les régimes so-

ciaux : salariés, exploitants agricoles, artisans, commercants, employés de la fonction publique. - Nos bénévoles vous apporteront écoute et dis-

ponibilité. Moyennant une cotisation minime, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement juridique personnalisé et d'une prise en charge globale d'ordre administrative dans les démarches de reconnaissance et d'indemminisation.

Permanence juridique mensuelle est assurée par Maxime FROUIN assistant juriste du groupement FNATH, tous les 2ème jeudi du mois dans les bureaux de FRANCE SERVICES rue de la Madeleine 56150 BAUD de 15H30-16H30 Vous pouvez joindre le Groupement Interdépartemental du 56/29/44 - au 5 rue Maitre Esvelin 56100 LORIENT 02 97 60 30 04

- Section de Baud : Présidente KERVARREC Chantal tél : 06 85 73 55 31
- Vice-Président LE GUIDEC Loic tél : 06 62 11 67 97
- Trésorier LE TORIVELLEC Michel tél : 06 78 44 07 18 Rejoignez-nous sur le site internet www.fnath.org!

Dépôts sauvages

La municipalité vous informe que si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

135 euros si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), 375 euros au-delà de ce délai. À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Lutte contre les bruits de voisinage

Arrêté préfectoral du Morbihan du 10/07/2014.

Propriétés privées: Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Calendrier des manifestations 2023

Dimanche 29 janvier : Bal - Club de l'Amitié – Salle Tv Fest.

Samedi 4 février : Tartiflette sur place ou à emporter – Amicale Laïque – Salle Ty Fest.

Samedi 25 février : Tournoi de fléchettes – Club Fléchettes – Salle Ty Fest (option).

Samedi 4 mars: Carnaval - Amicale Laïque.

Dimanche 5 mars : Repas – Amicale des chasseurs – Salle Ty Fest.

Dimanche 19 mars : Foire de Printemps – Amicale Laïaue – Salle des sports.

Dimanche 19 mars : Bal – Club de l'Amitié – Salle Ty Fest.

Dimanche 16 avril : Randonnée pédestre et VTT - Association Mille Pattes - Salle des sports.

Lundi 8 mai : Commémoration de l'Armistice – UNC-AFN – Municipalité.

Dimanche 21 mai : Fête du Cochon – Comité des Fêtes – Terrain de Kergallic.

Samedi 10 juin ou samedi 17 juin : Concours de palets – AS St-Barthélemy Football – Terrain de Kergallic.

Dimanche 11 juin ou dimanche 18 juin : Concours de boules – AS St-Barthélemy Football – Terrain de Kergallic.

Samedi 24 juin : Kermesse de l'école «Les Hirondelles» – Amicale Laïque – Terrain de Kergallic.

Vendredi 7 et samedi 8 juillet : Festival l'Echappée - Baud Communauté - Terrain de Kergallic.

Samedi 22 juillet : Fête populaire – Comité des Fêtes – Terrain de Kergallic.

Dimanche 29 octobre : Randonnée pédestre – Association Mille Pattes – Salle des sports.

Samedi 11 novembre : Cérémonie de la commémoration du 11 novembre – UNC-AFN – Municipalité.

Samedi 11 novembre : Repas du CCAS – Municipalité – Salle Ty Fest.

Dimanche 12 novembre : Couscous à emporter – AS St-Barthélemy Football – Salle des sports.

Dimanche 19 novembre : Marché de Noël – Comité des Fêtes – Salle des sports.

Samedi 2 décembre : Téléthon.

Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec un professionnel.

À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.

- Soyez vigilants. Des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). L'État ne démarche pas.

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou sur un site internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Pour vos demandes d'aides

- Restez maître de vos demandes. Les

données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services de l'Etat pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

Avant de signer un contrat

- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE.

En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE : https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation

Signal Conso : https://signal.conso.gouv.fr

Si vous rencontrez un problème

- Contactez le médiateur de la consom-

mation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.

- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), contactez la DGCCRF:

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf

- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? Contactez la gendarmerie :

https://www.gendarmerie.interieur. gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

https://www.faire.gouv.fr/trouver-unprofessionnel

Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700. Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : https://www.faire.gouv.fr

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier!



LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Le handicap • La perte d'autonomie • L'enfance et la famille • L'insertion (rSa) et l'emploi • L'éducation • Les bourses ieunes • La culture Le sport • L'accompagnement des associations • L'investissement des communes • L'environnement • Les routes



PERRAULT

Soizio

du canton de PONTIVY

OUÉRO



Besoin d'une aide, d'un conseil ? l'hésitez pas à les contacter pour les rencontrer

POUR CONTACTER

02 97 54 83 92

morbihan.fr **f** departementdumorbihan



France Services Baud

France Services Baud a ouvert ses portes au public le 13 septembre 2021. L'établissement est situé au SETVICES 9 rue de la Madeleine en lieu et place de l'ancienne trésorerie.

France Services, c'est quoi ? C'est un guichet unique qui symbolise le retour du service public au coeur des territoires. Que vous avez besoin de conseils dans vos démarches administratives ou d'aide dans l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France Services. Deux agents formés vous accueillent sur le flux ou sur rendez-vous dans un cadre agréable et convivial.

Pourront être traitées les demandes en lien avec la CAF, la MSA, la CPAM, la CARSAT, Pôle-emploi, l'ANTS, les Finances Publiques, la Poste et le Point Justice.

France Services Baud, c'est aussi la possibilité de rencontrer des partenaires tenant des permanences réqulières dans ses locaux sur rendez-vous. Parmi eux : ATES, Mission Locale, Conseil Départemental, Conciliateur de Justice, Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan, Finances Publiques, ADIL, SOLIHA, CAUE, Locminé Formation et Mutualia.

Et pour les plus autonomes, 2 ordinateurs sont à votre disposition pour effectuer vos démarches administra-

Vous souhaitez des informations, contactez-nous!

Tél: 02.97.07.20.60.

Mail: franceservicesbaud@cmc.bzh

Réception du public : lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 9h00 à 12h30, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de

13h30 à 17h30, vendredi de 9h00 à12h30

La pluviométrie avec Georges Nedellec



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	149,5	279,5	14,9	219,0	71,5	182,8	48,5	159,0	110,5	58,7
Février	67,5	355,0	85,5	145,5	133,0	67,5	89,2	191,0	93,0	57,9
Mars	135,5	89,0	356,7	119,5	84,0	127,0	72,0	73,0	27,5	57,5
Avril	110,0	89,0	74,5	34,5	19,5	38,0	87,8	79,5	41,5	76,0
Mai	90,0	67,5	97,0	21,0	83,5	73,0	73,5	33,0	80,2	25,5
Juin	98,0	31,5	11,7	95,5	35,2	61,5	153,0	161,5	35,2	90,0
Juillet	93,0	165,0	81,7	9,5	56,5	65,5	19,0	24,8	104,0	3,0
Août	12,0	123,0	112,0	22,5	31,4	27,0	81,5	100,0	56,2	47,0
Septembre	45,0	4,0	59,0	34,0	102,2	20,2	96,0	59,0	63,0	103,5
Octobre	151,5	122,2	55,5	70,5	67,5	76,5	253,0	196,5	176,5	93,5
Novembre	126,0	204,5	122,5	119,5	60,5	160,0	229,0	88,2	17,5	226,5
Décembre	225,8	85,5	147,0	46,5	174,0	191,0	176,0	243,3	86,0	238,0
Total (mm)	1303,8	1616,2	1032,1	937,5	918,8	1090,0	1378,5	1408,8	891,1	1077,0

Pour rappel : la dernière année la plus sèche, 1996 avec 765,5 mm et la dernière année la plus pluvieuse en 2014 avec 1616,2 mm.

Accès au Droit Nord Morbihan

Conflit de voisinage, problème familial ou professionnel... L'Accès au Droit Nord Morbihan propose des permanences juridiques généralistes. Tout le monde peut y rencontrer un juriste gratuitement et en toute confidentialité.

Vous vous posez des questions ?

Mariage, PACS, concubinage, séparation, divorce, autorité parentale, proctection des majeurs, conflits de voisinage, successions, testaments, contrat de travail, décès, droit pénal, procédure judiciaire... il existe des permanences d'information juridique généraliste.

Prenez rendez-vous au 02 97 27 39 63.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année et dans tout le département. Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les éléments végétaux issus de la tonte de pelouse, de la

Permanences spécialisées

Avocats du barreau de Lorient ; Notaires du Morbihan ; Conciliateur de justice ; France Victime 56 : aide aux victimes d'infraction pénale ;

CSF : aide aux personnes en situation de logement difficile :

CIDFF 56 : information juridique aux femmes et aux familles ; Sauvegarde 56 : accompagnement des personnes en contrat accueil et intégration ;

UDAF 56 : information médiation familiale, aide aux tuteurs familiaux, aide aux personnes en situation de surendettement.

Les permanences près de chez vous :

Baud: Maison France Service, 9, rue de La Madeleine, 56150 Baud. Tél. 02 97 07 20 60.

taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillement issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs. » (Issu de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu du 26 septembre 2019).

Le mot de l'opposition

Nous arrivons en 2023, à mi-mandat. Depuis les élections de mars 2020, nous nous sommes attachés à ne pas être une opposition agressive. Nous avons voulu travailler en bonne intelligence, avec l'équipe municipale. Nous avons donc proposé notre aide et notre expertise. Nous avons alerté sur ce qui ne nous semblait pas opportun ou réglementaire. Nous avons exprimé nos inquiétudes après le départ de quasiment tous les agents communaux et nous avons là aussi fait des propositions.

Mais nous avons toujours essuyé une fin de non-recevoir et nous n'avons jamais été intégrés ni considérés par l'équipe municipale. Pourtant, dans une petite commune comme la nôtre, il ne peut (doit ?) y avoir de majorité et d'opposition « politique ». Cela n'a pas de sens. Nous devons tous œuvrer pour l'intérêt général et pour le développement de notre commune. Et c'est comme cela que nous souhaitons travailler.

Nous avons bien entendu des divergences sur les projets à mener et c'est bien normal.

Nous avions un grand projet pour notre école, alors que l'équipe en place favorise la création et construction de plusieurs maisons d'assistantes maternelles ce qui ne nous semble pas prioritaire. Malgré tout, nous accompagnons ces projets et apportons notre aide.

Nous avions un projet pour les associations avec l'aménagement de Kergallic et la création d'une maison des associations mais cela ne fait pas partie des priorités actuelles de la municipalité. Pourtant nous avions une contrainte que nous pouvions transformer en opportunité avec la crise Covid. C'était le moment de réaliser les travaux sans nuire aux festivités.

Nous avions des projets en faveur de la jeunesse comme le transport à la demande ou la rénovation de la salle des sports pour y permettre la mise en place d'un espace jeunes. La encore nos visions s'opposent. Mais malgré ces divergences, nous souhaitons, nous devons même, accompagner l'équipe municipale en place. Nos ambitions se rejoignent, à savoir favoriser le développement de notre belle commune, et même si les moyens mis en œuvre et les choix sont différents, nous devons garder ce cap dans l'intérêt des bartholoméennes et des bartholoméens

Nous faisons donc le vœux d'une année 2023 sous le thème de l'intérêt général, et nous vous souhaitons une belle et heureuse année. Il est important, après des années de crise Covid qui nous ont fortement touchées et une période de crise énergétique et financière qui arrive, que chacun d'entre vous puissiez vivre pleinement cette nouvelle année, dans l'amour, l'amitié et la joie.

Et il est primordial que vous puissiez savoir que vous pouvez compter sur tous les Elus de la commune de Saint-Barthélemy.

Enora, Jean-Philippe et Nicolas

Baud

L'actualité

de votre intercommunalité

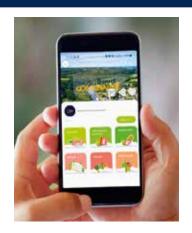
Vie quotidienne

Baud Communauté vous informe grâce à une application citoyenne.

La Communauté de Communes s'est équipée de l'application ILLIWAP afin de pouvoir diffuser de l'information plus rapidement de façon dématérialisée. Une fois téléchargée gratuitement depuis App Store ou Google Play, l'application permet aux utilisateurs de recevoir des informations et alertes, d'effectuer des signalements, de proposer des idées ou encore de s'exprimer lors de publication de sondages.

Deux objectifs principaux:

- Informer et alerter au quotidien
- Favoriser la participation citoyenne



Nouvelles compétences depuis le 1er janvier 2023

Assainissement collectif

Au 1er janvier 2023, Baud Communauté assure pleinement la compétence assainissement collectif sur ses six communes, en plus de la compétence assainissement non-collectif.

Contact: 02 97 51 00 61 environnement@baudcom.bzh

CIAS

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) est un service d'aide au maintien à domicile à destination des personnes âgées, malades et/ou handicapées domiciliées sur les communes de Baud, Guénin, Melrand, Pluméliau-Bieuzy, La Chapelle-Neuve et Saint-Barthélemy.

Contact: 02 97 08 00 10

Projet

Pôle Petite Enfance

Baud Communauté renforce sa capacité d'accueil pour les jeunes enfants grâce à la construction d'un Pôle Enfance à Baud près de la nouvelle gendarmerie. Il abrite trois structures :

- Le RPE, Relais Petite Enfance, qui dispense conseils et informations aux familles en recherche de modes de garde,
- Le LAEP, Lieu d'Accueil Enfants Parents,
- Le multi-accueil de 24 places, qui vient en complément de celui qui est situé à Pluméliau-Bieuzy,

Les travaux ont débuté en juillet 2022, la livraison est prévue à l'automne 2023. Le futur bâtiment, écoresponsable, est d'une superficie de 400m².

Tous les services dédiés la petite enfance, aux parents et aux assistants maternels sont ainsi regroupés dans un lieu unique et facile d'accès.





Tarification Incitative

Une année de changement



Le traitement des déchets est de plus en plus coûteux, toutes les collectivités font face à la même augmentation. Baud communauté a fait le choix de passer à la tarification incitative pour maîtriser son budget.



Avec la tarification incitative : produire moins de déchets veut dire payer moins. Et comment produire moins de déchets ?

- Eviter d'acheter les biens de consommation qui deviennent rapidement des déchets (les objets jetables ou de mauvaise qualité).
- Composter les déchets biodégradables, cela allège les ordures ménagères résiduelles d'1/3.
- Pailler vos tontes et vos branches, cela enrichit le sol de votre jardin et vous évite le passage à la déchèterie.
- Réparer, donner, vendre, le réemploi des objets et vêtements en bon état évite le gaspillage, la pollution et évite aussi le passage à la déchèterie.

Vous n'avez pas de jardin pour utiliser vos biodéchets?

Baud communauté va mettre en place des conteneurs à biodéchets dans chaque commune. Vous pourrez y déposer les biodéchets acceptés et économiser 1/3 de vos dépôts d'ordures ménagères.

Quant aux professionnels des métiers de bouche, ils seront équipés de contenants privatifs via une collecte en porte à

porte. Ces biodéchets seront apportés à LIGER pour y être transformés en énergie pour le chauffage ou le transport.

Déchets végétaux

Si déchets de pelouse il y a, jardin il y a. Il faut donc les garder chez soi. Optez pour le Mulching qui fertilise les sols. La pelouse peut enrichir votre compost. Les tontes, riches en azote, peuvent servir de paillage dans le potager ou sous les arbustes d'ornement. Les résidus de tonte séchés peuvent être donnés à certains animaux : les poules, les canards ou encore les lapins. Bien sec, ça peut servir de litière.

Concernant les tailles de haies, Baud Communauté va s'équiper de broyeurs et mettre en place des opérations de broyage sur chaque commune.

Vous pourrez récupérer votre broyat ou le laisser pour les parterres communaux, au choix.



Future déchèterie

La construction d'une nouvelle déchèterie est prévue pour 2024, sa configuration permettra plus de réemploi et plus de tri.





UrbanismeElaboration du PLUi

Suite à la prise de compétences en matière d'aménagement du territoire et d'élaboration des documents d'urbanisme, Baud communauté a voté le 17/03/2022 en Conseil Communautaire l'élaboration d'un PLUi.

Les objectifs:

- Avoir un document de planification unique et lisible sur le territoire de Baud Communauté, en cohérence avec les politiques menées par l'intercommunalité,
- Avoir un document conforme aux dernières lois en vigueur,
- Reprendre les objectifs du SRADDET,
- Garantir le développement économique du territoire et soutenir l'agriculture.



Le PLUi est la traduction d'une politique communautaire tout en rendant possible les projets des communes. Cette volonté d'associer étroitement les communes dans l'élaboration d'un tel document s'est traduite par l'élaboration d'une charte de gouvernance définissant les relations entre Baud Communauté et ses six communes membres.

Qu'est-ce qu'un PLUi



Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un plan local d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes. A Baud Communauté, le PLUi concerne les territoires des 6 communes de l'intercommunalité : Baud, Guénin, Melrand, La Chapelle Neuve, Pluméliau-Bieuzy et Saint-Barthélemy.

Il permet de définir une politique globale en matière d'urbanisme (habitat, économie, déplacements, environnement...).

Il est composé des mêmes documents qu'un PLU, à savoir :

- Le rapport de présentation qui présente le diagnostic général du territoire et expose les choix d'orientations du territoire ainsi que leurs incidences environnementales et en matière de consommation des espaces,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de continuités écologiques, mais également en matière d'habitat, de mobilités (transports, déplacements), d'énergie, de développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et des loisirs,
- Le règlement (graphique et écrit) fixe les règles générales d'utilisation des sols,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation, elles peuvent être sectorielles (sur une emprise foncière précise) ou thématiques (en lien avec l'habitat, la gestion des eaux pluviales, les trames vertes et bleues...),
- Les annexes regroupent des documents devant être pris en compte dans le cadre du développement du territoire (annexes sanitaires, sonores, servitudes d'utilité publique...).

A Baud Communauté, où en est-on?

La phase diagnostic a débuté. Des techniciens et bureaux d'études vont parcourir les communes afin de réaliser un état des lieux.

Un diagnostic agricole va également être réalisé par la Chambre d'Agriculture. Des rencontres avec les exploitants sont programmées début 2023.

Ce diagnostic sert de socle pour définir les orientations politiques de notre PLUi.



Culture La Maison des Arts

Le nouveau projet culturel de Baud Communauté se met en place.

La Maison des Arts rassemble trois éléments : l'École de Musique et de Danse, la Fabrique et le Festival.





De l'enseignement musical et chorégraphique allant de l'éveil à la pratique en amateur de haut niveau.



Des projets qui se construisent avec les partenaires du territoire, des parcours de petits spectacles, la saison culturelle de l'école de musique et de danse, des résidences d'artistes...



Un temps fort festif 1ère édition les 7 et 8 juillet 2023 avec deux thématiques : -Tradition, transmission et modernité : la Bretagne à l'honneur -Développement durable

L'agenda de La Falrique

Janvier à mars 2023

RDV MUSICAL #1 «La mémoire chantée, partage et transmission »

UNE RENCONTRE avec DASTUM:

Samedi 7 janvier de 9H à 12H à la Maison des Art. Baud

La Maison des Arts vous donne rendez-vous pour un petit déjeuner à partager autour de la "mémoire chantée" avec Christian Rivoalen, André Le Meut et Loeiz Le Bras.

Gratuit, réservation en ligne conseillée



RDV musical #2 « Les musiques traditionnelles aux racines du jaz

Mercredi 18 janvier, 19h, Maison des Arts Baud

Rendez-vous en lien avec le concert de Lune Bleue Trio programmé à la salle du Scaouët de Baud le 4 février 2023.

Gratuit, réservation en ligne conseillée



DÉCOUVERTE!

Exposition « l'Odyssée du Jazz » du 23 Janvier au 3 février, Maison des Arts

Gratuit, entrée libre aux horaires d'ouverture de l'école





Adoslike!

Manifestation portée par la ville de Baud Adoslike revient pour une troisième édition du 8 au 11 mars 2023!

Concert On the road, Lune Bleue Trio

Samedi 4 février 20h, salle du Scaouët, Baud Avec Clotilde Trouillaud (harpe), Jean-Marie Stephant

(batterie) et Erwan Beranguer (guitare électrique)

Entre concerts, escape game, réalité virtuelle, street Art... l'école de musique et de danse participera à la soirée du vendredi 10 mars avec son set fanfare electro et bien d'autres surprises!

Gratuit, entrée libre (sans réservation)



Retrouvez l'intégralité de la programmation et réservez en ligne : www.baud-communaute.bzh

